



لضمان ودائعكم البنكية

Pour la garantie de vos dépôts bancaires

RAPPORT ANNUEL  
AU TITRE DE L'EXERCICE

---

2018



**SOMMAIRE**

**MOT DU PRESIDENT.....3**

**MOT DU DIRECTEUR GENERAL.....5**

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....6**

**PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....9**

**DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT NATIONAL.....14**

    1. Environnement macroéconomique .....14

    2. Évolution du secteur bancaire .....19

**TROISIEME PARTIE : DERNIERS DEVELOPPEMENTS AU NIVEAU INTERNATIONAL EN MATIERE DE GARANTIE DES DEPOTS ET DE RESOLUTION BANCAIRE.....26**

    1. Publications de l'IADI.....29

    2. Publications du Conseil de Stabilité Financière.....30

    3. Publications du Comité de Bâle.....33

**QUATRIEME PARTIE : ACTIVITES DE LA SGFG EN 2018.....33**

    1. A propos de la SGFG.....33

    2. Organes de gouvernance et structure organisationnelle de la SGFG.....34

    3. Principaux faits marquants.....38

    4. Bilan des réalisations du plan d'action 2018.....40

    5. Travaux réalisés.....41

    6. Travaux des comités internes.....45

    7. Coopération internationale et assistance technique.....46

**CINQUIEME PARTIE : ETATS ET RESULTATS FINANCIERS DE LA SGFG ET DU FCGD...49**

    1. Comptes de l'exercice 2018 du FCGD.....49

    2. Comptes de l'exercice 2018 de la SGFG.....54

**RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE.....61**

**TABLE DES MATIERES.....64**

## MOT DU PRESIDENT

Au nom des membres du Conseil d'Administration, j'ai le grand plaisir de présenter le rapport annuel de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts bancaires (SGFG) au titre de l'année 2018.

Ce rapport témoigne non seulement des réalisations de la SGFG au titre de l'année écoulée, mais également des aspirations du conseil d'administration pour asseoir notre dispositif de garantie des dépôts sur des bases solides.



Il y a quatre ans déjà, Bank Al-Maghrib et la profession bancaire avaient procédé à la création de la SGFG pour assurer, conformément aux dispositions de la loi bancaire, la gestion des Fonds de garantie des dépôts. Aujourd'hui, force est de constater que la SGFG fait partie intégrante du paysage financier national et constitue un pilier important de notre filet de sécurité. Elle est ainsi appelée à jouer un rôle clé pour assurer la protection des déposants et contribuer au maintien de la stabilité financière.

L'année 2018 a permis à la SGFG de consolider les acquis issus de son premier plan stratégique et fut ponctuée par des événements marquants.

Ainsi, et soucieux de maintenir notre système de garantie des dépôts au diapason des normes internationales, nous avons évalué notre dispositif de garantie des dépôts à l'aune des seize principes fondamentaux pour des systèmes de garantie efficaces, édictés par l'IADI (International Association of Deposit Insurers) et le Comité de Bâle. Les résultats de ce premier exercice nous ont permis de relever plusieurs points de conformité de notre système par rapport auxdits principes, mais surtout de nous enquêter des axes d'amélioration devant permettre à la SGFG de continuer à évoluer vers les meilleures pratiques internationales, notamment sur le plan légal et réglementaire.

Nous avons également poursuivi l'optimisation de la gestion des ressources du Fond Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) en procédant à l'externalisation de la gestion d'une partie desdites ressources. Nous avons aussi élaboré un référentiel comptable approprié aux spécificités des Fonds de garantie des dépôts gérés par la SGFG et l'avons soumis à l'adoption du Conseil National de la Comptabilité. De même, nous avons déployé un dispositif de contrôle interne en adéquation avec les meilleures pratiques et entrepris les travaux visant la couverture des dépôts des banques participatives nouvellement agréées.

Sur le plan international, la SGFG continue, en sa qualité de membre, de participer aux événements organisés par l'IADI. Elle a également pris part aux travaux ayant trait à l'élaboration du projet des principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts islamiques efficaces en partenariat avec l'IFSB (Islamic Financial Services Board).

Nous avons aussi mis en chantier la préparation de notre deuxième plan stratégique pour la période 2019-2021. Nous ambitionnons d'« Être un assureur dépôt de référence emportant la confiance des déposants ». Cette nouvelle vision guidera nos chantiers et projets futurs pour nous aider à relever nos défis aussi bien internes qu'externes. Nos efforts pour les trois prochaines années devraient s'orienter vers la mise en place des capacités nécessaires à l'indemnisation des déposants, le maintien de saines pratiques de gouvernance, le développement de notre expertise en matière d'assurance des dépôts, le renforcement de nos liens avec les parties intéressées ainsi que vers le déploiement de notre stratégie de communication.

Conscients que nous devons, en tant qu'assureur des dépôts, veiller à ce que les déposants aient un accès rapide à leurs avoirs en cas de défaillance de leur banque, nous avons lancé, cette année, une étude pour l'évaluation de la faisabilité et des prérequis nécessaires à la réalisation d'un écosystème d'indemnisation des déposants. Celui-ci nécessitera l'ouverture de deux chantiers majeurs, le premier concerne les établissements bancaires qui devraient assurer la production d'une base de données permettant d'identifier leurs clients ainsi que l'ensemble de leurs dépôts. Le second porte sur la mise en place d'un processus d'indemnisation des déposants par la SGFG et s'articule autour d'une solution informatique connectée et interfacée avec les établissements adhérents et d'un ensemble de services annexes nécessaires au bon fonctionnement dudit processus.

Le succès de ce nouveau chantier devrait permettre à la SGFG de s'acquitter de sa mission d'indemnisation des déposants et devons tous nous mobiliser pour le réussir.

**Abdellatif JOUAHRI**  
**Président du Conseil d'Administration**

## MOT DU DIRECTEUR GENERAL

Durant 2018, la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG) a continué ses efforts pour renforcer sa capacité opérationnelle, entamée depuis sa création en avril 2015, en vue d'assurer les missions qui lui sont dévolues par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ainsi que ses textes d'application.



Nous avons entrepris, au cours de cette année, les premiers travaux visant à mettre en place, à terme, un écosystème d'indemnisation des déposants à la lumière des meilleures pratiques internationales. De même, nous continuons à mettre au point nos systèmes et nos politiques et processus internes qui nous permettront d'être plus efficace dans l'accomplissement de notre mandat en tant que gestionnaire des Fonds de garantie des dépôts et assureur des dépôts.

L'année 2018 a été marquée aussi par l'entrée en vigueur des dispositions de notre cahier des charges, établi par Bank Al-Maghrib en application de l'article 132 de la loi susvisée. Une première auto-évaluation de notre dispositif opérationnel par rapport à ces prescriptions nous a permis de conclure que ledit dispositif remplit largement les conditions requises sur les plans organisationnel et opérationnel.

Tout au long de 2018, la SGFG s'est également engagée à préparer son nouveau plan stratégique pour la période 2019-2021 axé notamment sur des thèmes liés à l'indemnisation des déposants, aux saines pratiques de gouvernance et à la communication à la fois interne et externe.

Sur le plan international, la SGFG a intensifié au cours de cette année ses relations avec ses homologues étrangers en recevant des délégations étrangères et en signant des accords de coopération dans le but d'échanger les expériences mutuelles dans le domaine de la garantie des dépôts.

Pour conclure, je voudrais remercier les membres du Conseil d'Administration pour leur support inestimable pour permettre à la SGFG d'assurer la réalisation de ses objectifs dans les meilleures conditions ainsi que l'ensemble du personnel pour leur enthousiasme et dévouement dans l'accomplissement de leurs missions.

**Lhassane BENHALIMA**  
**Directeur Général de la SGFG**

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application de l'article 135 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Conseil d'Administration de la SGFG se compose des membres suivants :

---

### Président

- ▶ **M. Abdellatif JOUAHRI**, Wali de Bank Al-Maghrib

---

### Membres représentant la profession bancaire

- ▶ **M. Othman BENJELLOUN**, Président-Directeur Général de BMCE Bank of Africa
- ▶ **M. Mohamed EL KETTANI**, Président-Directeur Général de Attijariwafa Bank
- ▶ **M. Mohamed BENCHABOUN**, Président-Directeur Général de la Banque Centrale Populaire

---

### Membres indépendants

- ▶ **M. Mohamed EL HAJJOUJI**, Expert financier
- ▶ **M. Moulay Driss IDRISSE BICHR**, Expert judiciaire

---

Les membres indépendants du Conseil d'Administration sont nommés intuitu personae pour un mandat de 3 ans renouvelable sur la base de leur professionnalisme, intégrité et compétence.

Les représentants de la profession bancaire, désignés par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), ne délibèrent pas sur les questions se rapportant à la résolution des difficultés des établissements de crédit adhérents.

**Encadré n°1 : Travaux du Conseil d'Administration en 2018**

Dans le cadre de sa mission, le Conseil d'Administration est informé régulièrement des activités de la SGFG et des réalisations en matière de gestion financière des ressources du FCGD.

Lors de sa 6<sup>ème</sup> réunion qui a eu lieu le 27 mars 2018, le Conseil d'Administration a examiné les points suivants :

- Les rapports de gestion du FCGD et de la SGFG ;
- Les comptes annuels de l'exercice 2017 de la SGFG et du FCGD ;
- Le budget et plan d'action 2018 de la SGFG ;
- Le projet de résolutions à présenter à l'Assemblée Générale.

Trois comités assistent le Conseil d'Administration dans sa mission :

- Comité d'Audit et des Risques ;
- Comité d'Investissement ;
- Comité d'Intervention et de Résolution.

**PREMIERE PARTIE :  
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL**

## PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Après avoir atteint 3,8% en 2017, la croissance mondiale a décéléré à 3,6% en 2018, résultat d'un ralentissement de 2,4% à 2,2% dans les pays développés à l'exception notable des Etats-Unis où l'économie a tourné à plein régime, et de 4,8% à 4,5% dans les économies émergentes et en développement.

Tableau n°1 : Croissance économique dans le monde (en %)

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Monde</b>	<b>3,6</b>	<b>3,4</b>	<b>3,4</b>	<b>3,8</b>	<b>3,6</b>
<b>Economies avancées</b>	<b>2,1</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>
Etats-Unis	2,5	2,9	1,6	2,2	2,9
Zone euro	1,4	2,1	2,0	2,4	1,8
Allemagne	2,2	1,5	2,2	2,5	1,5
France	1,0	1,1	1,2	2,2	1,5
Italie	0,1	0,9	1,1	1,6	0,9
Espagne	1,4	3,6	3,2	3,0	2,5
Royaume-Uni	2,9	2,3	1,8	1,8	1,4
Japon	0,4	1,2	0,6	1,9	0,8
<b>Economies émergentes et en développement</b>	<b>4,7</b>	<b>4,3</b>	<b>4,6</b>	<b>4,8</b>	<b>4,5</b>
<b>Pays émergents et en développement d'Asie</b>	<b>6,8</b>	<b>6,8</b>	<b>6,7</b>	<b>6,6</b>	<b>6,4</b>
Chine	7,3	6,9	6,7	6,8	6,6
Inde	7,4	8,0	8,2	7,2	7,1
<b>Amérique Latine et Caraïbes</b>	<b>1,3</b>	<b>0,3</b>	<b>-0,6</b>	<b>1,2</b>	<b>1,0</b>
Brésil	0,5	-3,5	-3,3	1,1	1,1
Mexique	2,8	3,3	2,9	2,1	2,0
<b>Communauté des Etats indépendants</b>	<b>1,0</b>	<b>-1,9</b>	<b>0,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>
Russie	0,7	-2,5	0,3	1,6	2,3
<b>Pays émergents et en développement d'Europe</b>	<b>3,9</b>	<b>4,8</b>	<b>3,3</b>	<b>6,0</b>	<b>3,6</b>
Turquie	5,2	6,1	3,2	7,4	2,6
<b>Afrique Subsaharienne</b>	<b>5,1</b>	<b>3,2</b>	<b>1,4</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>
Afrique du Sud	1,8	1,2	0,4	1,4	0,8
<b>Moyen Orient et Afrique du Nord</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>	<b>5,3</b>	<b>1,8</b>	<b>1,4</b>

Source : FMI et BAM.

Au niveau des principaux pays avancés, les États-Unis ont constitué l'exception avec un net raffermissement de la croissance de 2,2% à 2,9%, favorisé par l'orientation expansionniste de la politique budgétaire qui a soutenu la demande intérieure, dans un contexte de normalisation de la politique monétaire et de conflit commercial avec la Chine.

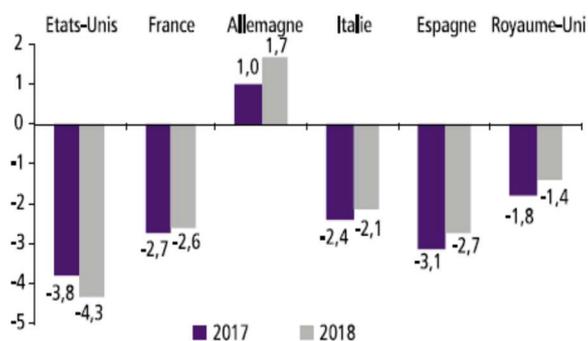
En revanche, dans la zone euro, la croissance a reculé de 2,4% à 1,8%, dans un environnement caractérisé par les incertitudes entourant les modalités du Brexit et par les tensions politiques qu'ont connues quelques pays de la zone.

Ainsi, en Allemagne, la progression du PIB s'est limitée à 1,5% au lieu de 2,5% un an auparavant, impactée par l'affaiblissement de la demande extérieure, de la consommation privée et de la production industrielle, notamment automobile, suite à l'introduction de nouvelles normes antipollution.

De même, en France, la croissance a décéléré de 2,2% à 1,5%, sous l'effet d'un ralentissement de la consommation et de l'investissement dans une conjoncture marquée au dernier trimestre de l'année par un mouvement social important. Elle a aussi diminué de 1,6% à 0,9% en Italie, affectée par les tensions politiques et les difficultés budgétaires, et de 3% à 2,5% en Espagne en raison principalement de la baisse du rythme de la demande extérieure.

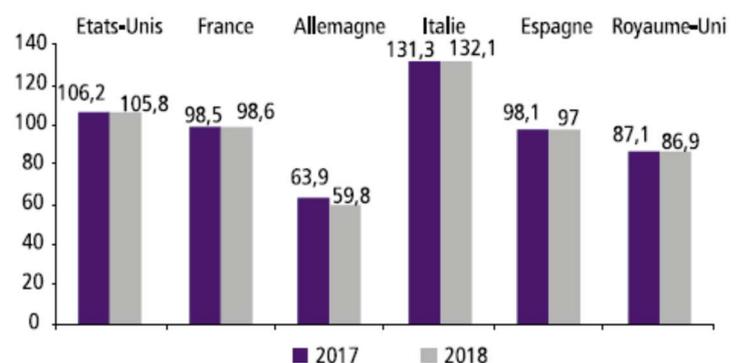
Au Royaume-Uni, malgré la bonne tenue de la consommation publique, le manque de visibilité sur l'issue des négociations autour du Brexit a pesé sur l'investissement et la consommation des ménages, ramenant la croissance de 1,8% à 1,4%. Au Japon, le PIB a connu un accroissement limité à 0,8% après 1,9%, impacté par des conditions climatiques défavorables et des catastrophes naturelles.

**Graphique n° 1 : Evolution du solde budgétaire (en % du PIB)**



Source : FMI et BAM

**Graphique n°2 : Evolution de la dette publique (en % du PIB)**



Source : FMI et BAM

Au niveau des principaux pays émergents, l'économie chinoise a poursuivi son ralentissement, la croissance étant revenue de 6,8% à 6,6%, le taux le plus faible depuis 1991. Cette décélération a été enregistrée dans un climat de tensions commerciales avec les Etats-Unis et aurait été vraisemblablement plus importante en l'absence des mesures de stimulation budgétaire mises en place par les autorités.

Elle serait liée aux efforts engagés pour limiter l'endettement des entreprises publiques et réduire les activités bancaires parallèles. En Inde, malgré des conditions de financement moins propices, le rythme de l'activité est resté élevé à 7,1%, après 7,2% en 2017, soutenu par la reprise de l'investissement et de la consommation.

Au Brésil, la croissance a stagné à 1,1%, affectée par les interruptions de la production à cause des grèves dans le secteur du transport. A l'inverse, l'économie russe a connu un raffermissement de 1,6% à 2,3%, bénéficiant de la hausse des prix du pétrole et des retombées de l'organisation de la coupe du monde.

Par ailleurs, en Afrique subsaharienne, une relative consolidation de la croissance à 3% après 2,9% a été observée, à la faveur du renchérissement des matières premières et de réformes structurelles dans certains pays. Dans ses principales économies, le PIB a progressé de 1,9%, contre 0,8% au Nigéria, reflétant la stabilité des conditions de production de pétrole et un redressement des secteurs non pétroliers. En dépit de la bonne performance de son industrie manufacturière, la croissance en Afrique du Sud a accusé une nette décélération de 1,4% à 0,8%, tirée par la contreperformance des secteurs minier et agricole.

**Tableau n° 2 : Solde du compte courant dans le monde (en % du PIB)**

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Economies avancées</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>
Etats-Unis	-2,1	-2,2	-2,3	-2,3	-2,3
Zone euro	2,5	2,9	3,2	3,2	3,0
Allemagne	7,5	8,9	8,5	8,0	7,4
France	-1,0	-0,4	-0,8	-0,6	-0,7
Italie	1,9	1,5	2,5	2,8	2,6
Espagne	1,1	1,2	2,3	1,8	0,8
Royaume-Uni	-4,9	-4,9	-5,2	-3,3	-3,9
Japon	0,8	3,1	4,0	4,0	3,5
<b>Economies émergentes et en développement</b>	<b>0,6</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,3</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>
<b>Pays émergents et en développement d'Asie</b>	<b>1,5</b>	<b>2,0</b>	<b>1,4</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,1</b>
Chine	2,2	2,7	1,8	1,4	0,4
Inde	-1,3	-1,0	-0,6	-1,8	-2,5
<b>Amérique Latine et Caraïbes</b>	<b>-3,1</b>	<b>-3,2</b>	<b>-1,9</b>	<b>-1,4</b>	<b>-1,9</b>
Brésil	-4,1	-3,0	-1,3	-0,4	-0,8
Mexique	-1,9	-2,6	-2,3	-1,7	-1,8
<b>Communauté des Etats indépendants</b>	<b>2,1</b>	<b>2,8</b>	<b>0,0</b>	<b>1,0</b>	<b>5,0</b>
Russie	2,8	5,0	1,9	2,1	7,0
<b>Pays émergents et en développement d'Europe</b>	<b>-2,9</b>	<b>-2,0</b>	<b>-1,8</b>	<b>-2,5</b>	<b>-2,2</b>
Turquie	-4,7	-3,7	-3,8	-5,6	-3,6
<b>Afrique Subsaharienne</b>	<b>-3,6</b>	<b>-5,9</b>	<b>-3,7</b>	<b>-2,1</b>	<b>-2,6</b>
Afrique du Sud	-5,1	-4,6	-2,8	-2,4	-3,4
<b>Moyen Orient et Afrique du Nord</b>	<b>6,0</b>	<b>-4,3</b>	<b>-4,2</b>	<b>-0,3</b>	<b>3,1</b>

Source : FMI et BAM.

Dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), la croissance a de nouveau ralenti, passant de 1,8% à 1,4%, freinée essentiellement par une contraction de 3,9% du PIB en Iran, après une hausse de 3,7%, sous l'effet de l'embargo imposé par les Etats-Unis.

Dans les autres pays exportateurs de pétrole, elle s'est notamment améliorée de -0,7% à 2,2% en Arabie Saoudite, de 1,6% à 2,2% au Qatar et de 1,4% à 2,1% en Algérie. Dans les pays importateurs, le rythme de l'activité s'est accéléré de 4,2% à 5,3% en Egypte et de 2% à 2,5% en Tunisie, tandis qu'en Jordanie, il s'est quasiment stabilisé à 2%.

**DEUXIEME PARTIE :  
ENVIRONNEMENT NATIONAL**

## DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT NATIONAL

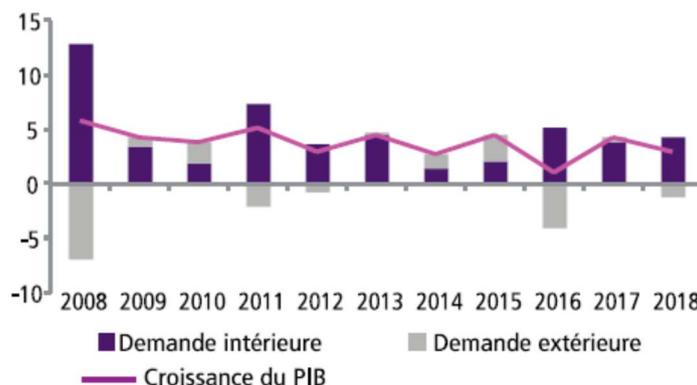
### 1. Environnement macroéconomique

Au niveau national, la croissance économique s'est établie à 3% en 2018 contre 4,2% un an auparavant.

Bénéficiant de conditions climatiques favorables pour la deuxième année consécutive, la valeur ajoutée agricole a augmenté de 4% après 15,2%. Pour leur part, les secteurs non agricoles ont poursuivi leur lente reprise entamée en 2016, enregistrant une progression de 2,6% au lieu de 2,9%. Le rythme de l'activité s'est notamment amélioré dans les industries de transformation et la branche « Electricité et eau », est resté élevé, quoiqu'en ralentissement, dans la branche « Hôtels et restaurants », alors que dans le « BTP », il est ressorti quasi nul.

Du côté de la demande, la décélération de la croissance est attribuable à la contribution des exportations nettes qui est redevenue négative, à hauteur de 1,3 point de pourcentage, celle de sa composante intérieure étant passée de 3,9 points de pourcentage à 4,3 points.

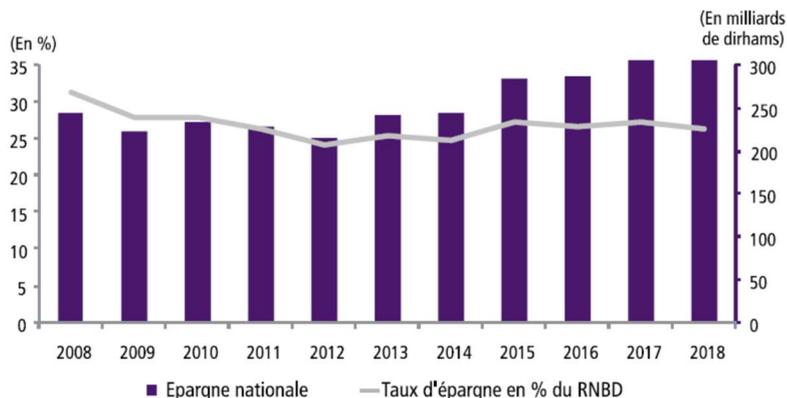
**Graphique n°3 : Contribution des composantes de la demande à la croissance  
(En points de %)**



Source : HCP et BAM

**Graphique n°4 : Epargne nationale**

A prix courants, le PIB s'est chiffré à 1 106,8 milliards de dirhams, en hausse de 4,1%. Tenant compte des transferts courants et des sorties des revenus de la propriété, le revenu national brut disponible s'est situé à 1 157,7 milliards, soit 32 870 dirhams par habitant contre 32 342 dirhams une année auparavant.



Source : HCP et BAM

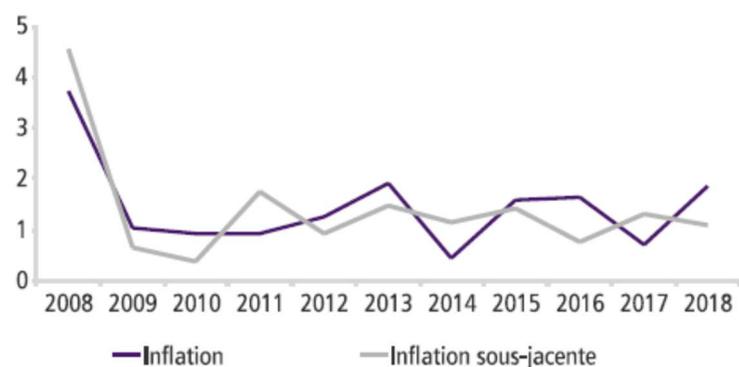
Tableau n° 3 : Valeur ajoutée aux prix de l'année précédente (variation en %)

	2015	2016	2017	2018
<b>Secteur primaire</b>	<b>11,5</b>	<b>-12,5</b>	<b>13,1</b>	<b>2,7</b>
Agriculture, forêt et services annexes	11,9	-13,7	15,2	4,0
Pêche	7,3	1,1	-8,3	-11,0
<b>Secteur secondaire</b>	<b>1,8</b>	<b>0,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,0</b>
Industrie d'extraction	-2,1	0,1	17,1	4,7
Industrie de transformation	2,3	0,1	2,5	3,5
Electricité et eau	6,2	2,5	3,3	5,3
Bâtiment et travaux publics	0,7	1,6	1,8	0,1
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>1,7</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>
Commerce	0,5	5,3	3,2	2,3
Hôtels et restaurants	-1,3	3,6	11,5	6,0
Transports	3,2	1,4	3,7	3,7
Postes et télécommunications	2,8	6,9	0,8	2,8
Activités financières et assurances	2,6	0,2	3,5	1,6
Immobilier, location et services rendus aux Entreprises	4,2	4,4	3,6	4,8
Administration publique générale et sécurité sociale	0,5	1,6	2,4	2,5
Education, santé et action sociale	0,1	1,4	-0,9	-0,3
Autres services non financiers	3,4	3,0	1,0	1,6
<b>Valeur ajoutée non agricole</b>	<b>1,8</b>	<b>2,1</b>	<b>2,9</b>	<b>2,6</b>
<b>Valeur ajoutée totale</b>	<b>3,0</b>	<b>0,1</b>	<b>4,4</b>	<b>2,8</b>
<b>Impôts sur les produits nets des subventions</b>	<b>18,1</b>	<b>8,8</b>	<b>3,1</b>	<b>4,6</b>
<b>PIB</b>	<b>4,5</b>	<b>1,1</b>	<b>4,2</b>	<b>3,0</b>

Source : HCP et BAM.

Graphique n°5 : Evolution de l'inflation (en %)

Dans ces conditions, l'inflation a marqué en 2018 une hausse notable. Elle s'est en effet accélérée à 1,9% après 0,7% en 2017 et une moyenne de 1,5% entre 2008 et 2016. Cette évolution résulte principalement de l'accroissement des prix des produits alimentaires à prix volatils de 2,6% au lieu d'un repli de 3,1% un an auparavant.



Source : HCP et BAM

Elle est tirée également, mais dans une moindre mesure, par l'augmentation des tarifs réglementés de 2,8% contre 0,8% suite aux relèvements de la Taxe Intérieure de Consommation sur les tabacs bruns et des droits de timbre. Pour leur part, les prix des carburants et lubrifiants ont connu une progression de 5,2% après 8,8%, reflétant essentiellement la poursuite de la tendance haussière des cours internationaux entamée au début de 2016.

Concernant l'inflation sous-jacente, elle est revenue de 1,3% à 1,1%, conséquence de la décélération enregistrée pour certains produits alimentaires, notamment les huiles.

Sur le plan des finances publiques, le processus de consolidation budgétaire a connu en 2018 un certain ralentissement, le déficit s'étant accentué de 3,5% à 3,7% du PIB, niveau largement au-dessus de la cible de 3% de la loi de finances.

Côté recettes, ce dépassement reflète une importante baisse des dons du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) qui se sont limités à 2,8 milliards de dirhams au lieu de 7 milliards prévus dans la loi de finances et 9,5 milliards encaissés une année auparavant. En revanche, les recettes fiscales ont enregistré une amélioration de 4,2%, recouvrant notamment des augmentations pour la TVA et l'IR contre un repli pour l'IS.

Sur le volet dépenses, l'investissement a été exécuté à hauteur de 109% par rapport à la programmation, mais ressort en recul d'une année à l'autre et ce, pour la première fois depuis 2013. De même, la charge de compensation a atteint 129% du montant programmé en raison d'une hausse importante des cours internationaux des produits énergétiques.

Dans ces conditions, le taux d'endettement du Trésor a augmenté de 0,2 point de PIB à 65,3%, avec un accroissement à 51,9% du PIB de sa composante intérieure et une régression à 13,4% du PIB de celle extérieure.

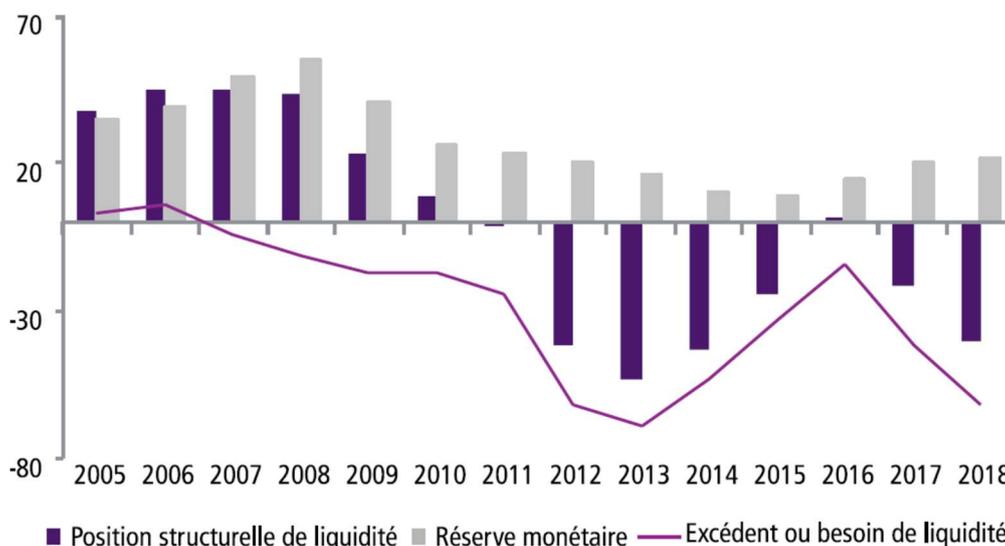
**Tableau n°4 : Principaux indicateurs des finances publiques (En % du PIB)**

	2015	2016	2017	2018
<b>Recettes ordinaires</b>	<b>23,6</b>	<b>23,7</b>	<b>24,0</b>	<b>23,5</b>
Recettes fiscales	20,7	20,9	21,2	21,2
Dons CCG	0,4	0,7	0,9	0,3
<b>Dépenses globales</b>	<b>28,5</b>	<b>28,5</b>	<b>28,0</b>	<b>27,5</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>	<b>22,6</b>	<b>22,3</b>	<b>21,7</b>	<b>21,6</b>
Masse salariale	10,4	10,3	9,9	9,6
Compensation	1,4	1,4	1,4	1,6
<b>Investissement</b>	<b>5,9</b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>5,9</b>
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-4,2</b>	<b>-4,5</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,7</b>
<b>Dettes publiques</b>	<b>63,7</b>	<b>64,9</b>	<b>65,1</b>	<b>65,3</b>
<b>Dettes publiques globales</b>	<b>79,9</b>	<b>81,6</b>	<b>82,0</b>	<b>81,4</b>

Source : BAM, Ministère de l'Economie et des Finances (DTFE) et HCP.

Au cours de l'année 2018, Bank Al-Maghrib a maintenu l'orientation accommodante de sa politique monétaire. Prenant en compte ses prévisions à moyen terme qui font ressortir notamment une inflation modérée et la poursuite de l'amélioration des activités non agricoles, le Conseil de Bank Al-Maghrib a jugé, au cours de ses quatre réunions de l'année, que le niveau de 2,25% du taux directeur était adéquat et l'a gardé inchangé.

**Graphique n°6 : Position structurelle de liquidité et montant de la réserve monétaire  
(En milliards de dirhams)**

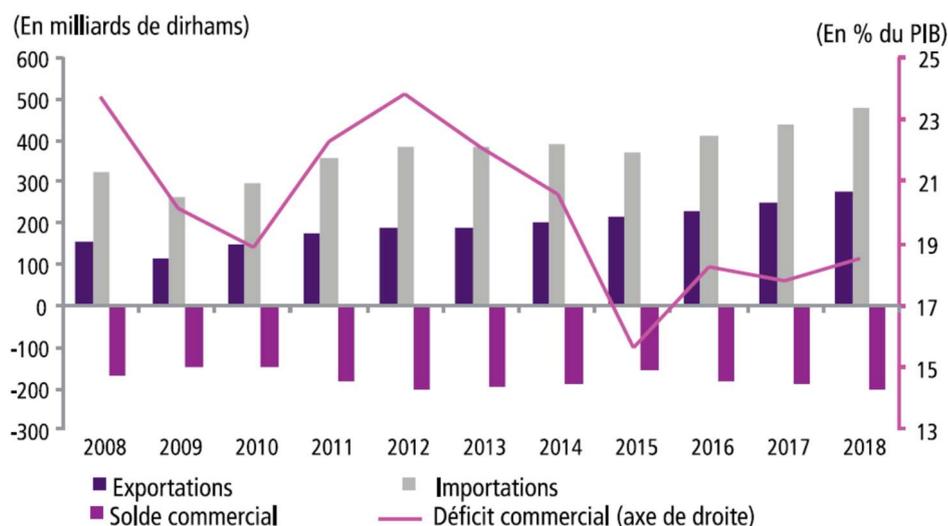


Source : BAM.

En 2018, et en dépit de la poursuite de la bonne performance des exportations de biens, le déficit commercial s'est creusé à 18,6% du PIB, résultat d'un accroissement des importations, principalement des produits énergétiques et des achats de biens d'équipement, plus important que celui des exportations.

Pour leur part, après des augmentations notables en 2017, les recettes de voyage ont connu une nette décélération et les transferts des MRE ont enregistré une baisse. Tenant compte de l'ensemble de ces évolutions et d'une contraction des dons des pays du CCG, le déficit du compte courant s'est sensiblement accentué, passant de 3,4% à 5,5% du PIB.

**Graphique n°7 : Balance commerciale**

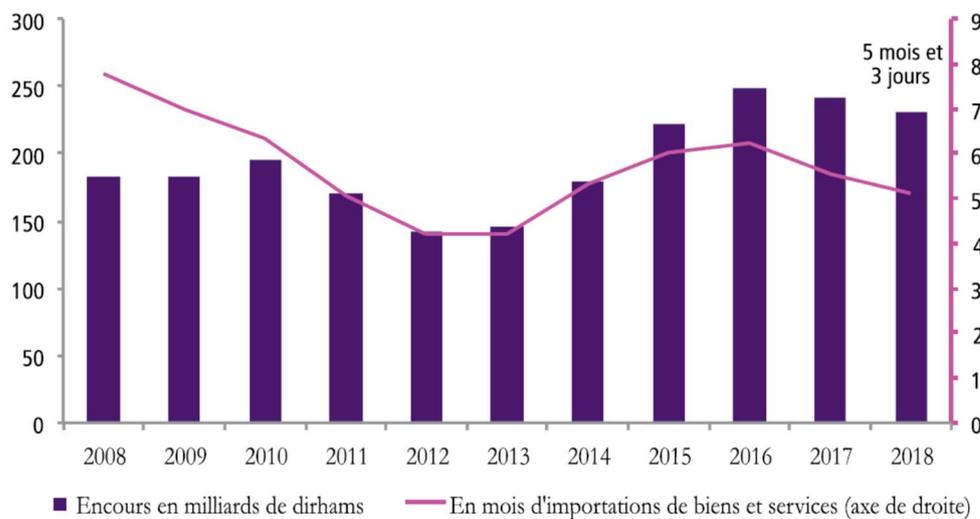


Source : BAM et Office des Changes.

Portées par une importante cession dans le secteur des assurances, les recettes au titre des Investissements Directs Etrangers (IDE) ont atteint 47,4 milliards de dirhams, soit 4,3% du PIB contre 3,8% en moyenne sur les cinq dernières années. En parallèle, après un niveau exceptionnel de 9,9 milliards de dirhams en 2017, les investissements à l'étranger des résidents sont revenus à 6,3 milliards. S'agissant des prêts, les entrées nettes ont accusé une forte diminution à 3,2 milliards de dirhams, reflétant essentiellement un repli des tirages du Trésor.

Dans ces conditions, les réserves internationales nettes (RIN) de Bank Al-Maghrib ont affiché un recul de 4,3% à 230,7 milliards de dirhams, soit l'équivalent de 5 mois et 3 jours d'importation de biens et services.

**Graphique n°8 : Réserves internationales nettes**



Source : BAM et Office des Changes.

**Tableau n°5 : Principales rubriques de la balance des paiements  
(en % du PIB, sauf indication contraire)**

	2015	2016	2017	2018
<b>Compte courant</b>	<b>-2,1</b>	<b>-4,1</b>	<b>-3,4</b>	<b>-5,5</b>
Déficit commercial	15,6	18,3	17,8	18,6
Recettes de voyage (variation en %)	-1,4	5,0	12,3	1,3
Recettes MRE (variation en %)	4,8	4,0	5,3	-1,5
Dons	0,5	1,0	1,1	0,4
<b>Compte financier (flux net)</b>	<b>1,5</b>	<b>3,5</b>	<b>2,7</b>	<b>4,3</b>
Recettes IDE	4,0	3,5	3,2	4,3
Investissements à l'étranger des résidents	0,6	0,6	0,9	0,6
Prêts	1,5	1,7	2,1	0,3
Crédits commerciaux	1,0	2,0	1,7	0,8
<b>RIN en mois d'importations</b>	<b>6,0</b>	<b>6,3</b>	<b>5,6</b>	<b>5,1</b>

Source : BAM, Ministère de l'Economie et des Finances (DTFE) et HCP.

## 2. Évolution du secteur bancaire

### a. Aperçu sur le secteur bancaire marocain

En 2018, le nombre des établissements de crédit et organismes assimilés s'est maintenu à 86 établissements. Le secteur bancaire marocain compte actuellement 19 banques conventionnelles et 5 banques participatives, 28 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit, 13 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie.

**Tableau n°6 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés**

	2015	2016	2017	2018
<b>Banques</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
dont banques participatives	0	0	5	5
<b>Sociétés de financement</b>	<b>34</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	<b>28</b>
<b>Banques offshore</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Associations de micro-crédit</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
<b>Etablissements de paiement</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>13</b>
<b>Autres établissements</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>83</b>	<b>86</b>	<b>86</b>

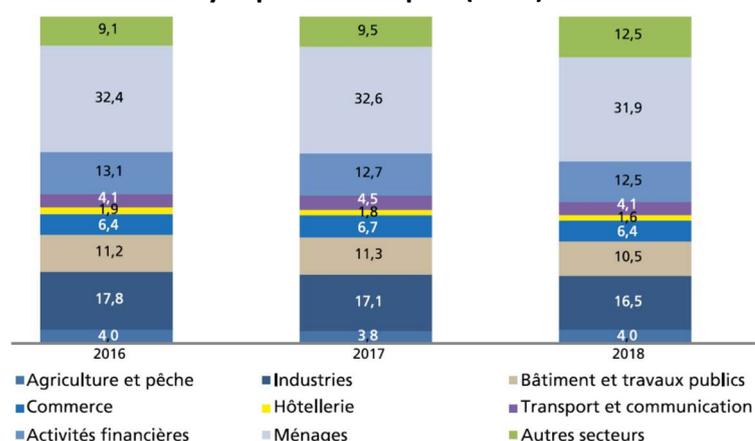
Source : BAM.

A fin 2018, le total-bilan du secteur bancaire s'est établi à 1.341 milliards de dirhams, en hausse de 5,5%, après 6% en 2017. En pourcentage du PIB, il a représenté 122%, soit 2 points de plus par rapport à l'année passée.

L'activité du crédit est restée atone, en particulier pour les entreprises non financières avec une progression limitée de 0,7%, après une hausse de 2,6% en 2017 et 3,4% en 2016. Cette décélération s'inscrit dans une conjoncture économique marquée par une lente reprise de la croissance non agricole, un allongement des délais de paiement et un ralentissement de l'activité immobilière. Toutefois, les crédits aux ménages ont augmenté de 4,1%, après 4% un an auparavant, pour s'établir à près de 284 milliards de dirhams.

**Graphique n°9 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)**

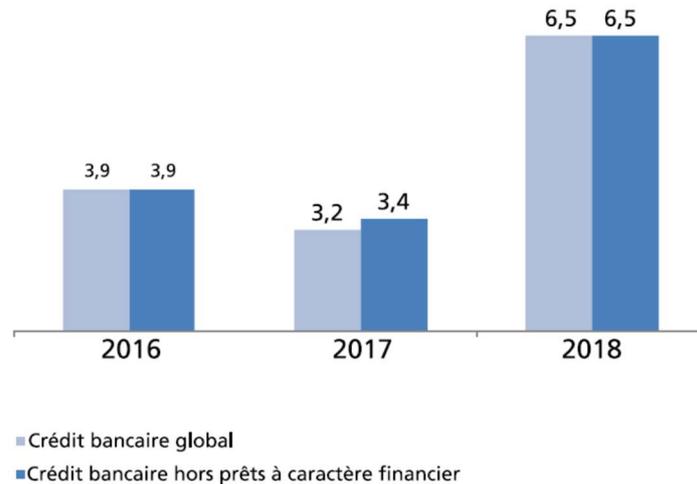
La répartition sectorielle du crédit montre que les prêts au secteur primaire ont représenté 4% dans le total du crédit après avoir baissé à 3,8% un an auparavant. La part des crédits accordés au secteur des industries dans le total du crédit a reculé de 0,6 point à 16,5%.



Source : BAM.

S'agissant des crédits consentis au secteur des bâtiments et travaux publics et au secteur du transport et communication, leurs parts ont accusé des baisses respectives de 7,07% et de 8,88%.

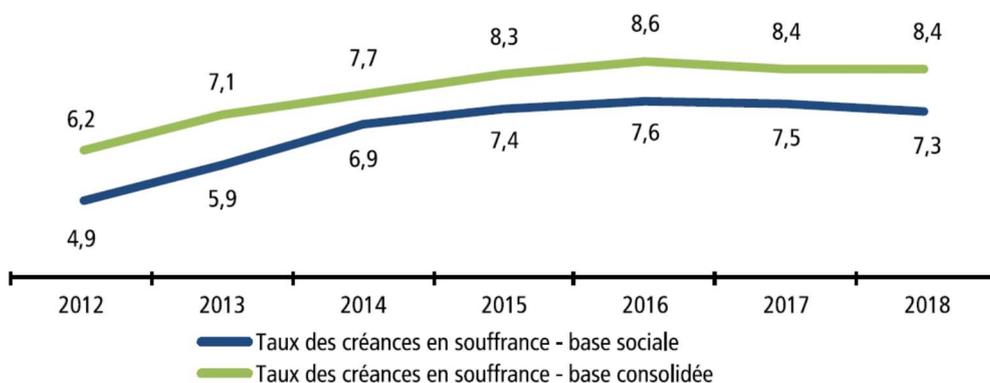
**Graphique n°10 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)**



Source : BAM.

Le volume des créances en souffrance s'est établi, sur base sociale, à 65,3 milliards de dirhams. Après une période de hausse soutenue, de l'ordre de 16% en moyenne entre 2010 et 2014, l'évolution du volume des créances en souffrance a ralenti à 6% en moyenne au cours de la période 2015 et 2017 et à 3,7% en 2018. De ce fait, le taux de sinistralité a baissé à 7,3% à fin 2018. Sur base consolidée, ce taux s'est situé à 8,4% à fin 2018, en quasi-stagnation par rapport à fin 2017.

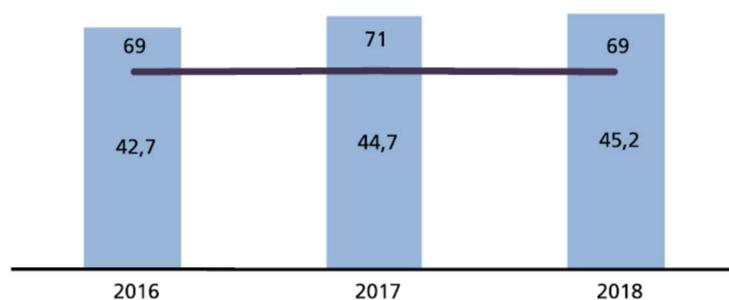
**Graphique n°11 : Evolution du taux des créances en souffrance (en%)**



Source : BAM.

**Graphique n°12 : Taux de couverture des créances en souffrance sur base sociale**

Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 1,1%, induisant un taux de provisionnement de 69% à fin 2018, contre 71% un an auparavant. Ce taux ressort à 74% pour la catégorie des créances compromises, 54% pour les créances douteuses et 18% pour les créances pré-douteuses.



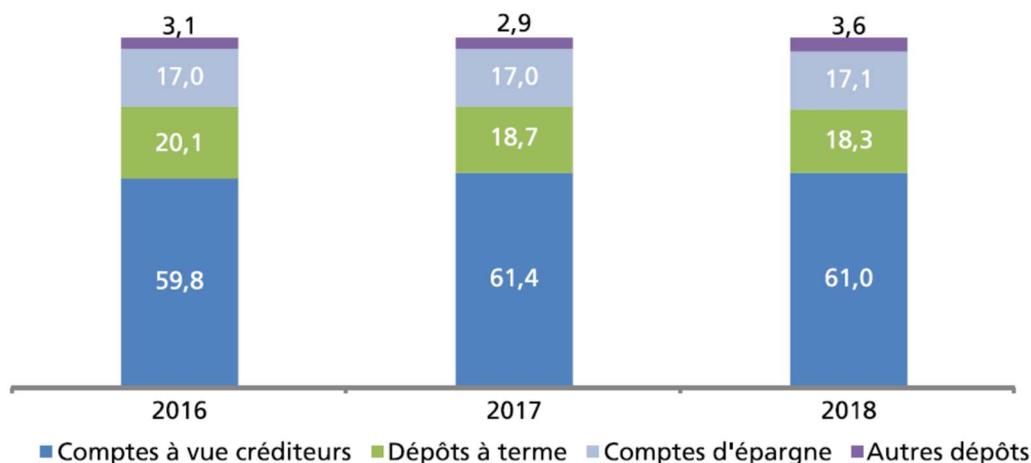
Source : BAM.

En 2018, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 928 milliards de dirhams, observant une hausse de 2,9%, après celle de 5,5% une année auparavant. Cette décélération reflète un tassement des dépôts des Marocains Résidant à l'Étranger et un ralentissement de celui des particuliers résidents, ces derniers s'étant orientés vers des placements alternatifs sous forme notamment de produits de bancassurance et de valeurs mobilières.

Les dépôts libellés en dirhams, qui représentent 98% du total des dépôts, se sont inscrits en hausse de 3,3% contre 5,2% en 2017. Ceux en devises ont accusé une baisse de 10,7%, après une hausse de 20% l'année passée.

Par catégorie, les dépôts à vue se sont accrus de 2,4% à 566,3 milliards de dirhams. Les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont augmenté de 3,5% à 158,8 milliards. Les dépôts à terme, d'un encours de près de 170 milliards, ont affiché une progression de 0,9% porté essentiellement par ceux des entreprises publiques et privées, après avoir reculé de 2,2% un an auparavant. Les dépôts à terme des particuliers ont, pour leur part, continué de décroître.

**Graphique n°13 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)**



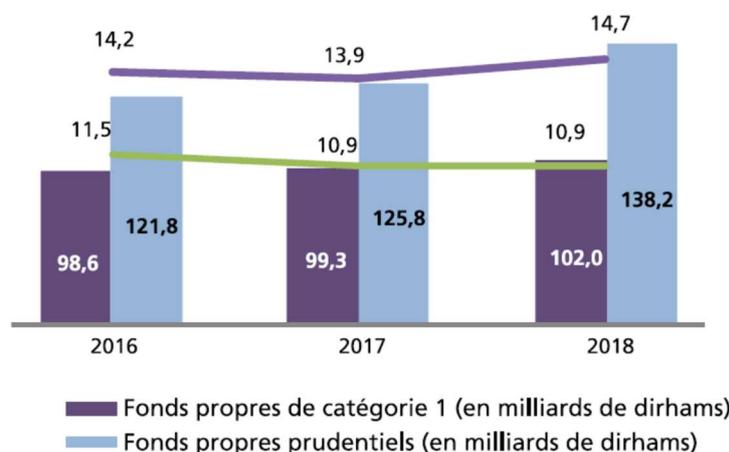
Source : BAM

Le résultat net des banques s'est chiffré à 11,1 milliards de dirhams, en hausse de 2,9%, après 17,6% en 2017. La rentabilité des actifs (ROA) et la rentabilité des fonds propres (ROE) sont demeurées stables respectivement à 0,9% et 9,5%.

A fin 2018, les fonds propres prudentiels des banques ont totalisé près de 138 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de près de 12 milliards de dirhams par rapport à décembre 2017. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 pour un montant de 102 milliards de dirhams, dont près de 98% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 36 milliards de dirhams.

Le ratio de solvabilité moyen s'est renforcé à 14,7% par rapport à un minimum réglementaire de 12%. Le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 10,9% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 » s'est établi à 10,7% pour un minimum réglementaire de 8%.

**Graphique n°14 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques (sur base sociale)**



Source : BAM

**Tableau n°7 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale**

	2016	2017	2018
<b>Adéquation des fonds propres</b>			
Ratio de solvabilité	14,2	13,8	14,7
Fonds propres de base/Total des risques pondérés	11,5	10,6	10,7
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	17,3	15,8	16,5
<b>Qualité des actifs</b>			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	7,6	7,5	7,3
<b>Répartition sectorielle des crédits</b>			
Prêts au secteur primaire	5,7	5,6	5,9
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	11,2	11,3	10,5
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	16,2	15,3	14,6
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	4,7	4,9	8,4
Prêts au secteur du commerce	6,4	6,7	6,4
Prêts au secteur du tourisme	1,9	1,8	1,6

	2016	2017	2018
Ménages	32,4	32,6	31,9
Prêts aux autres secteurs	21,5	21,8	20,7
<b>Résultat et rentabilité</b>			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,8	0,9	0,9
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	8,6	9,5	9,5
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	68,6	70,1	71,2
Charges générales d'exploitation/PNB	49,3	50,6	50,7
<b>Liquidité</b>			
Actifs liquides/total des actifs	14,5	13,7	12,1
Actifs liquides/passifs à court terme	18,6	17,3	15
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	4,1	7,0	6,9

Source: BAM

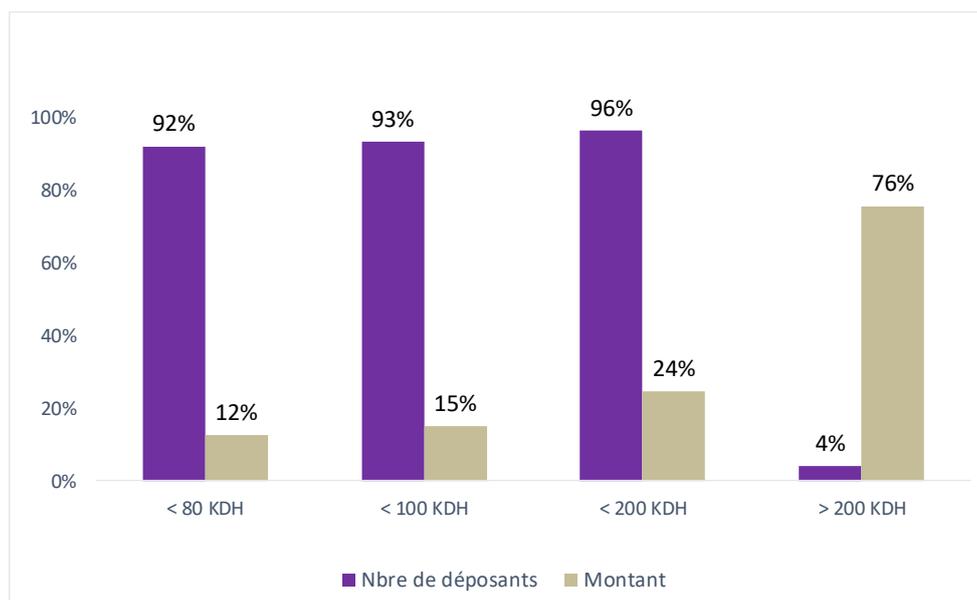
### b. Ventilation des dépôts des banques

Il ressort des données des banques disponibles à fin 2018 que l'encours des dépôts éligibles à la couverture du FCGD s'est élevé à 846,5 milliards de dirhams, en baisse de 1,3% par rapport à fin 2017.

Le montant moyen de ces dépôts s'est élevé à 45.000 dirhams et s'est situé à 36.000 dirhams pour les personnes physiques et 153.800 dirhams pour les personnes morales.

Pour ce qui est de la répartition des dépôts éligibles par nombre et par tranche de montant, il ressort un niveau de concentration élevé, traduisant une prédominance des petits déposants dans la structure des dépôts des banques, qui demeure identique aux pays émergents et développés.

Graphique n°15 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche



Source : BAM

Les déposants dont les avoirs n'excèdent pas 80.000 dirhams, représentent près de 92% du nombre total des déposants et détiennent de 12% du total des dépôts éligibles. Ceux dont les avoirs n'excèdent pas 100.000 dirhams représentent 93% du nombre total des déposants et disposent de près de 15% du montant total des dépôts éligibles. Les déposants dont les avoirs excèdent 200.000 dirhams, représentent, pour leur part, près de 4% du nombre total des déposants et concentrent 76% du total des dépôts éligibles.

**Tableau n°8 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2018**

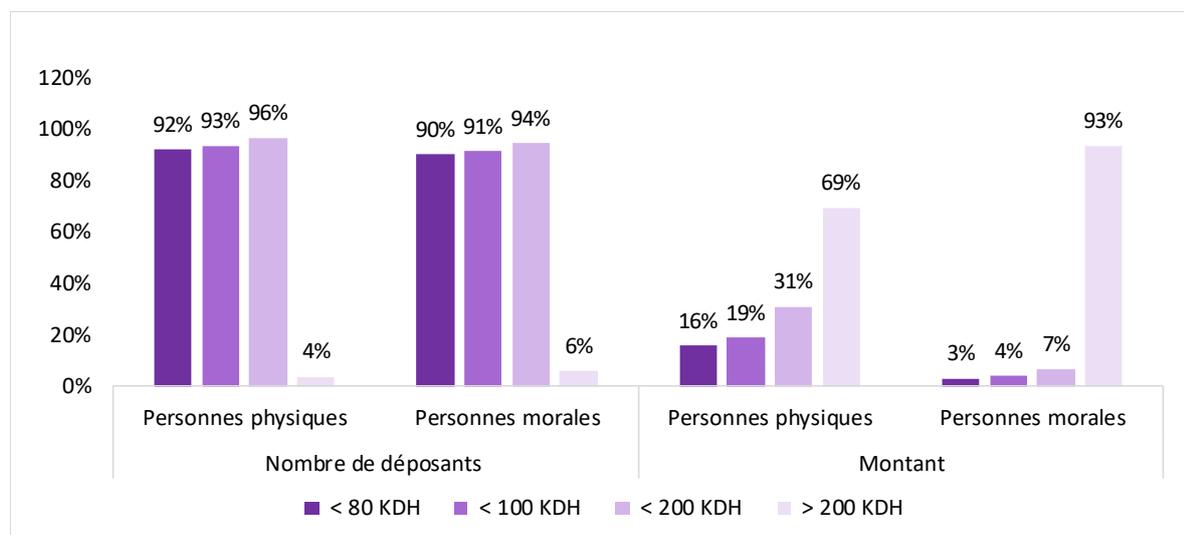
Tranche de montants en dirhams	Nombre de déposants (personnes physiques et morales)		Montant des dépôts (personnes physiques et morales)	
	Total	Part	Total	Part
Total des comptes dont le montant n'excède pas 80.000 DH	17 271 633	91,82%	105 269 012 016	12,44%
Total des comptes dont le montant n'excède pas 100.000 DH	17 504 133	93,06%	126 097 913 188	14,90%
Total des comptes dont le montant n'excède pas 200.000 DH	18 080 721	96,13%	207 203 282 702	24,48%
Total des comptes dont le montant dépasse 200.000 DH	728 703	3,87%	639 251 680 383	75,52%

Source : BAM

La ventilation des dépôts par tranche pour les personnes physiques éligibles indique que la quasi-totalité des déposants détiennent moins de 200.000 dirhams et représentent 31% du montant de leurs dépôts. Les dépôts restants représentent 69% du volume global et sont détenus par 4% des déposants.

Cette concentration est encore plus marquée chez les personnes morales. En effet, les dépôts inférieurs à 200.000 dirhams représentent 7% des dépôts et sont détenus par 94% des déposants. Les dépôts restants représentent 93% du volume global et sont détenus par 6% des déposants.

**Graphique n°16 : Ventilation des dépôts par tranche et par déposant**



Source : BAM

**TROISIEME PARTIE :  
DERNIERS DEVELOPPEMENTS AU NIVEAU INTERNATIONAL EN  
MATIERE DE GARANTIE DES DEPOTS ET DE RESOLUTION BANCAIRE**

## TROISIEME PARTIE : DERNIERS DEVELOPPEMENTS AU NIVEAU INTERNATIONAL EN MATIERE DE GARANTIE DES DEPOTS ET DE RESOLUTION BANCAIRE

### 1. Publications de l'IADI<sup>1</sup>

En 2018, l'IADI a publié deux documents de référence, le premier porte sur les approches et les meilleures pratiques internationales en matière de détermination de la taille cible optimale pour les Fonds de garantie des dépôts et le second traite de la gouvernance charitative des systèmes de garantie des dépôts islamiques.

En ce qui concerne la détermination de la taille cible optimale pour les Fonds de garantie des dépôts, le document concerné énumère tout d'abord les principaux facteurs à prendre en considération pour la définition de la taille cible optimale. Ces facteurs, au nombre de 6, couvrent les volets suivants :

- i. **La structure et les caractéristiques du système financier.** Il s'agit notamment du nombre des institutions financières membres du système de garantie des dépôts, leur situation financière et prudentielle, le niveau de concentration au sein du système financier, le risque d'exposition encourus par le Fonds de garantie des dépôts et l'historique des pertes subies, les probabilités de défaut, les liens transfrontaliers et la typologie des dépôts et des déposants éligibles.
- ii. **Le cadre légal en vigueur dans le pays.** Il s'agit en particulier du cadre légal régissant le système de garantie des dépôts et la résolution bancaire, indépendamment du cadre de droit commun. De même, ce facteur tient compte du système judiciaire dans le pays ainsi que les lois régissant les transactions financières.
- iii. **La réglementation prudentielle ainsi que le cadre de supervision et le régime de résolution.** Il s'agit notamment du dispositif d'identification précoce des difficultés des institutions financières membres et les mesures correctives, les approches en matière de résolution bancaire, les prérogatives attribuées au système de garantie des dépôts en matière d'intervention précoce et de traitement de faillites bancaires.
- iv. **Les conditions macroéconomiques.** Il s'agit en particulier des conditions qui pourraient avoir un impact direct ou indirect sur la stabilité du système financier en général ainsi que les taux probables de défaut des banques membres du système de garantie des dépôts.
- v. **La disponibilité et l'accès aux sources de financement d'urgence.** Il s'agit des sources externes de financement mises à la disposition du système de garantie des dépôts pour couvrir rapidement ses besoins en matière d'indemnisation des déposants. Parmi ces sources, il y a les lignes de financement mis à la disposition du système de garantie des dépôts par le gouvernement.

---

<sup>1</sup> IADI est une association qui a été créée le 6 mai 2002 et est domiciliée à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à Bâle en Suisse. Ses travaux couvrent notamment les domaines liés au dispositif de garantie des dépôts.

- vi. **Le cadre comptable et le régime de publication financière.** Il s'agit essentiellement des normes comptables applicables ainsi que les règles permettant l'identification des risques et le système d'audit et de contrôle interne.

Le document a énuméré par la suite les trois principales méthodes utilisées pour la détermination de la taille cible optimale. Il s'agit de :

- a. La méthode discrétionnaire ou l'approche quantitative.
- b. La méthode statistique pour estimer la distribution des pertes.
- c. La méthode mixte combinant les deux précédentes méthodes en s'appuyant sur les avis des experts.

Le détail de chaque méthode est présenté au niveau de l'encadré n°2.

### **Encadré n°2 : Bref aperçu sur les trois méthodes évoquées par l'IADI**

#### **Méthode discrétionnaire ou approche quantitative**

La méthode discrétionnaire ou l'approche quantitative repose sur le jugement et les avis des experts. En vertu de cette méthode, un organisme de garantie des dépôts procède à la définition d'une taille cible suffisante pour couvrir son exposition potentielle aux dépôts couverts de toutes les petites banques et de certaines banques de taille moyenne. De même, cette méthode reflète les opinions des experts en se référant aux meilleures pratiques internationales et à la situation spécifique de l'organisme de garantie des dépôts. Les données historiques sur les faillites bancaires et les pertes y associées peuvent ou pas être intégrées dans l'analyse, qui sert de base à cette méthode discrétionnaire.

Comme il a été souligné dans le document de l'IADI publié en 2011 sur l'évaluation de la suffisance du Fonds de garantie des dépôts, l'approche de ratio de réserve cible (RRC) est au centre de la méthode discrétionnaire pour la détermination de la taille cible du fonds. En effet, le RRC est un rapport entre le Fonds de garantie des dépôts et le total des dépôts et la marge de sécurité du Fonds de garantie des dépôts est basée sur les avis des experts. Cependant, le RRC estime la solidité d'un Fonds de garantie des dépôts sans prendre en compte pour autant le niveau des ressources financières à mobiliser potentiellement par l'organisme de garantie des dépôts et qui correspond à la limite de la couverture. Lorsque la limite de couverture est plus élevée où il existe des conditions de marché défavorables, le Fonds de garantie des dépôts doit disposer d'une plus grande marge de sécurité pour couvrir les pertes excédant les ressources du fonds.

#### **Méthode statistique pour estimer la distribution des pertes**

La méthode statistique implique généralement l'estimation de la distribution des pertes de l'organisme de garantie des dépôts et qui peut être utilisée pour déterminer le niveau approprié des ressources financières de l'organisme de garantie des dépôts. Le document publié en 2011 par l'IADI et portant sur l'évaluation de la suffisance du Fonds de garantie des dépôts sur la base de l'analyse de risque a cité différentes approches et modèles pouvant être utilisés pour déterminer le caractère adéquat du fonds de garantie des dépôts. L'évaluation de la suffisance du fonds de garantie des dépôts est basée sur une analyse de risque utilisant des méthodologies statistiques, par opposition à la méthode discrétionnaire, qui repose sur le jugement des experts et / ou intègre l'historique des faillites bancaires.

**Encadré n°2 : Bref aperçu sur les trois méthodes évoquées par l'IADI (suite)**

La méthodologie de value-at-risk (VaR) estime les pertes couvertes de l'organisme de garantie des dépôts et exige que le fonds de garantie des dépôts soit suffisant pour couvrir les pertes attendues et les pertes inattendues. Les pertes inattendues sont estimées à l'aide de la méthode de simulation statistique ou de « Monte Carlo simulations ». L'analyse des pertes attendues consiste à estimer les dépôts couverts des banques membres, en s'appuyant sur l'exposition au défaut (EAD), qui est un élément exogène connu à l'avance, la probabilité de défaut (PD) des banques membres, la part des pertes non récupérables des actifs des banques liquidées et sur la perte en cas de défaut (LGD), qui est définie comme le ratio entre les pertes en cas de défaillance et l'exposition au défaut.

Les probabilités de défaut banques membres peuvent être calculées à l'aide de trois méthodes:

- 1) La méthode de notation de crédit selon laquelle les probabilités de défaut sont estimées sur la base des notations de crédit des banques membres développées en interne, soit par l'organisme de garantie des dépôts, soit fournies par des agences de notation telles que Standard & Poor's, Moody's, et Fitch.
- 2) Des modèles économétriques où les probabilités de défaut sont estimées à l'aide de modèles tels que logit, probit, probit ordonné et modèles de duration.
- 3) L'analyse du marché en utilisant les informations disponibles sur les marchés financiers.

Ces modèles doivent être constamment soumis à des tests de contrôle afin d'assurer la comparabilité des résultats de l'estimation de la probabilité de défaut.

**Méthode mixte combinant les deux méthodes:**

Cette méthode mixte utilise la méthode statistique associée à l'approche discrétionnaire qui est basée sur l'expérience historique ou les avis des experts.

Enfin, le document susvisé présente les outils permettant d'estimer la durée maximale pour atteindre la taille cible, compte tenu évidemment de tous les moyens de financement disponibles aussi bien en temps normal qu'en situation de crise.

Le second document qui traite de la gouvernance Charia au sein des systèmes de garantie des dépôts islamiques a défini celle-ci en tant que « structures et processus mis en place par une organisation pour s'assurer du respect des règles de la Charia. Ces structures et ces processus complètent le dispositif de gouvernance au sein de cette organisation ».

Ce document insiste sur l'importance du volet chariatique pour les Fonds de garantie des dépôts islamiques et énumère les domaines nécessitant la conformité Charia. Ces domaines concernent notamment la collecte des cotisations sur la base des dépôts islamiques ainsi que les activités de placement desdites cotisations. Ce document met l'accent sur la nécessité d'assurer une gestion séparée des Fonds de garantie, en cas de coexistence de Fonds conventionnel et islamique, en n'affectant à ces Fonds de garantie que les dépenses et les charges qui leurs sont propres. En cas de faillite d'une banque islamique, les ressources du Fonds de garantie des dépôts islamiques devraient être utilisés uniquement à des fins de remboursement des déposants de cette banque et le cas échéant, des titulaires des dépôts d'investissement.

En cas d'insuffisance des ressources financières du Fonds de garantie des dépôts islamique, les financements additionnels devraient respecter les règles de la Charia et s'appuyer sur les instruments conformes à ses règles. En cas de résolution bancaire, les outils de résolution tels que la Bridge Bank (banque relais) doivent tenir compte des caractéristiques de la banque islamique en difficulté et de son business model. Le document recommande la conduite périodique d'un audit charia des opérations effectuées pour le compte du Fonds de garantie des dépôts islamiques.

## 2. Publications du Conseil de Stabilité Financière

Au cours de 2018, le Conseil de Stabilité Financière (CSF) a publié plusieurs documents à la fois définitifs et consultatifs portant sur des thématiques variées dont ceux ayant trait à la résolution bancaire. Sur ce registre, deux documents définitifs ont été publiés traitant respectivement des éléments d'une stratégie de financement pour l'implémentation d'un plan de résolution et des principes relatifs à l'exécution du bail-in.

Le document portant sur les éléments d'une stratégie de financement pour l'implémentation d'un plan de résolution indique les orientations en matière d'élaboration d'un plan de financement en s'appuyant d'une part, sur les principes directeurs, édictés par le CSF en 2016, et portant sur le financement provisoire requis pour assurer la résolution ordonnée d'une banque internationale d'importance systémique et d'autre part, sur les normes actuelles de supervision et de résolution relatives à la gestion du risque de liquidité et aux plans de résolution.

A ce titre, ce document a identifié un ensemble d'éléments fondamentaux pour la stratégie de financement qui couvrent les volets suivants :

- Les capacités de la banque internationale d'importance systémique concernée à faciliter la surveillance, à se soumettre à des reporting et à assurer l'estimation des besoins de financement requis par la résolution et l'exécution de la stratégie de financement ;
- L'élaboration d'un plan de financement de résolution par les autorités (pays d'origine et pays d'accueil) ;
- L'utilisation des actifs de la banque internationale concernée ainsi que des sources privées de financement ;
- L'accès provisoire au financement assuré par le secteur public ainsi qu'aux facilités ordinaires des banques centrales concernées ;
- Le partage d'informations et coordination entre les autorités (pays d'origine et pays d'accueil).

Pour ce qui est du second document portant sur les principes relatifs à l'exécution du bail-in<sup>2</sup>, le CSF a estimé qu'il constitue un élément fondamental des stratégies de résolution des banques internationales d'importance systémique.

---

<sup>2</sup> Il s'agit d'un mécanisme de recapitalisation d'une banque en difficulté qui consiste, sous réserve du respect de certaines conditions, de convertir les instruments de ses dettes en actions ordinaires.

Pour le CSF, le bail-in permet de mettre en œuvre une recapitalisation financée par les créanciers dans le cadre d'une résolution ordonnée de manière à minimiser les impacts de ladite résolution sur la stabilité financière et d'assurer la continuité des activités essentielles et en même temps à éviter d'exposer les contribuables aux pertes susceptibles d'être générées par la liquidation.

Ainsi, ce document propose un ensemble de principes pour aider les autorités à mettre en œuvre des stratégies de résolution des banques internationales d'importance systémique. Ces principes couvrent :

- Les informations sur les instruments et dettes entrant dans le champ d'action du bail-in ;
- Les évaluations pour soutenir l'application du bail-in ;
- Les processus visant à suspendre ou annuler la liste des titres éligibles, à informer les créanciers y afférents et à livrer de nouveaux titres ou certificats négociables après la résolution ;
- Les exigences en matière de droit des valeurs mobilières et d'échange de titres pendant le bail-in ;
- Les processus de transfert des droits de gouvernance et de contrôle et la nomination d'un nouveau Conseil d'Administration de la banque en cours de résolution ;
- La communication avec les marchés et les créanciers.

### **3. Publications du Comité de Bâle**

En mars 2018, le Comité de Bâle a publié un document portant sur les cadres d'intervention précoce par les autorités de supervision. L'intérêt de ce document est qu'il définit les mesures correctrices à mettre en place par ces autorités afin de minimiser l'impact d'une banque insolvable sur le système de garantie des dépôts. Ce document insiste également sur la nécessité d'un cadre de coordination et de coopération avec toutes les parties prenantes dont le système de garantie des dépôts.

**Encadré n°3 : Système d'alerte précoce développé par l'organisme fédéral américain de garantie des dépôts (FDIC)**

Le FDIC a développé un modèle statistique de notation, appelé SCOR, basé sur l'approche CAMELS (Fonds propres, qualités des actifs, management, rentabilité, liquidité et sensibilité au risque de marché) qu'il l'utilise chaque trimestre sur la base des données du reporting des banques en s'appuyant sur le modèle logit ordonné des notations CAMELS.

Le model compare ainsi les données issues du reporting de l'année précédente avec la notation actuelle, issues des missions de contrôles sur place.

Cette comparaison permet d'attribuer des coefficients aux résultats obtenus, lesquels coefficients sont utilisés par la suite et conjointement avec les données actuelles du reporting des banques pour estimer les notations futures.

**QUATRIEME PARTIE :  
ACTIVITES DE LA SGFG EN 2018**

## QUATRIEME PARTIE : ACTIVITES DE LA SGFG EN 2018

### 1. A propos de la SGFG

La Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG), société anonyme au capital social de 1 million de dirhams, a été créée en mai 2015 par Bank Al-Maghrib et la profession bancaire, en vertu des dispositions du chapitre 3 du titre IV de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Son capital social est détenu à parts égales, par Bank Al-Maghrib et les 16 établissements de crédit adhérents actuellement au système de garantie des dépôts.

Les missions et les activités de la SGFG sont régies, par les dispositions de la loi n°103.12 précitée et les textes pris pour son application, ainsi que par celles de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle qu'amendée et complétée. Elles s'inspirent également des principes fondamentaux des systèmes de garantie efficaces, édictés en juin 2009 et revus en 2014 par le Comité de Bâle et l'IADI.

La SGFG a pour principale mission la gestion des fonds de garantie des dépôts des banques conventionnelles et participatives ainsi que la contribution au redressement des difficultés des établissements de crédit adhérents. En vertu des dispositions de la loi n°103-12 susmentionnée, la SGFG peut également être désignée par le Wali de Bank Al-Maghrib en qualité d'administrateur provisoire d'un établissement de crédit adhérent, en difficulté.

Conformément à la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, les activités de la SGFG sont régies par un cahier des charges, élaboré par Bank Al-Maghrib qui définit notamment :

- Les obligations afférentes à son fonctionnement ;
- Les modalités de sa contribution au redressement des difficultés des établissements de crédit ;
- Les règles déontologiques devant être respectées par son Conseil d'Administration et par son personnel ;
- Les modalités d'échange d'informations entre elle et Bank Al-Maghrib.

Sur le plan opérationnel, la SGFG s'emploie à assurer :

- La gestion du FCGD ;
- Le suivi de la collecte des cotisations annuelles auprès des établissements adhérents ;
- La mise en place d'un dispositif approprié pour l'indemnisation des déposants en cas d'indisponibilité de leurs fonds et avoirs éligibles<sup>3</sup> ;
- Les conditions pour le recours à toute émission obligataire en cas d'insuffisance des ressources disponibles ;

---

<sup>3</sup> À concurrence d'un montant maximum par déposant, fixé par Bank Al-Maghrib. Ce montant s'élève actuellement à 80.000,00 DH.

- Les conditions pour l'octroi à titre préventif et exceptionnel à un établissement de crédit ou à une banque participative en difficulté, des concours remboursables ;
- Les conditions relatives à la prise de participation dans le capital social d'un établissement de crédit ou d'une banque participative en difficulté ;
- Les conditions relatives à la prise de participation dans le capital des entités issues de l'application des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 115 de la loi bancaire ;
- L'intervention, en qualité d'administrateur provisoire d'un établissement de crédit ;
- La mise à la disposition du public des informations nécessaires portant sur l'accomplissement de sa mission.

## 2. Organes de gouvernance et structure organisationnelle de la SGFG

### a. Conseil d'Administration<sup>4</sup>

Le Conseil d'Administration est l'organe de décision et de supervision de l'activité de la SGFG. Il se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président et autant de fois que nécessaire.

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des attributions légales et réglementaires de la SGFG. A ce titre, il approuve notamment les décisions relatives :

- À la stratégie de la SGFG,
- À son budget annuel,
- À la politique d'investissement des ressources des deux Fonds,
- À ses procédures internes,
- À la nomination du commissaire aux comptes de la SGFG,
- À la stratégie de communication externe,
- Aux règles déontologiques applicables au personnel de la SGFG,
- Aux politiques de coopération et d'échange d'informations avec des associations ou organismes étrangers chargés d'assurer une mission similaire à la SGFG.

### b. Comités internes

Le Conseil d'Administration de la SGFG a institué trois comités internes qui l'assistent dans ses activités. Il s'agit du Comité d'Audit et des Risques, du Comité d'Investissement et du Comité d'Intervention et de Résolution.

**Le Comité d'Audit et des Risques** a pour mission d'examiner :

- Les comptes et les états de synthèse avant leur présentation au Conseil d'Administration,
- Le processus de sélection de l'auditeur externe des fonds de garantie et du commissaire aux comptes de la société,
- Les questions relatives au système de contrôle interne et au dispositif de gestion des risques.

<sup>4</sup> Cf. page 6 en ce qui concerne la composition du Conseil d'Administration.

Le Comité est présidé par le Directeur Général de Bank Al-Maghrib et est composé de deux administrateurs indépendants ainsi que du Directeur Général de la SGFG. Il se réunit deux fois par an.

**Le Comité d'Investissement** a pour mission la mise en œuvre des orientations définies par le Conseil d'Administration en termes de politique d'investissement, de prévention et de maîtrise des risques financiers.

Il est également chargé du suivi de la mise en œuvre et de l'adaptation de l'allocation stratégique des actifs et s'assure que la politique d'investissement est bien appliquée. Il rend compte au Conseil d'Administration des décisions prises, des résultats et des performances obtenus dans la gestion des ressources des Fonds de garantie.

Le Comité d'Investissement est présidé par un administrateur indépendant et comprend le Directeur Général de la SGFG. Il se réunit 4 fois par an.

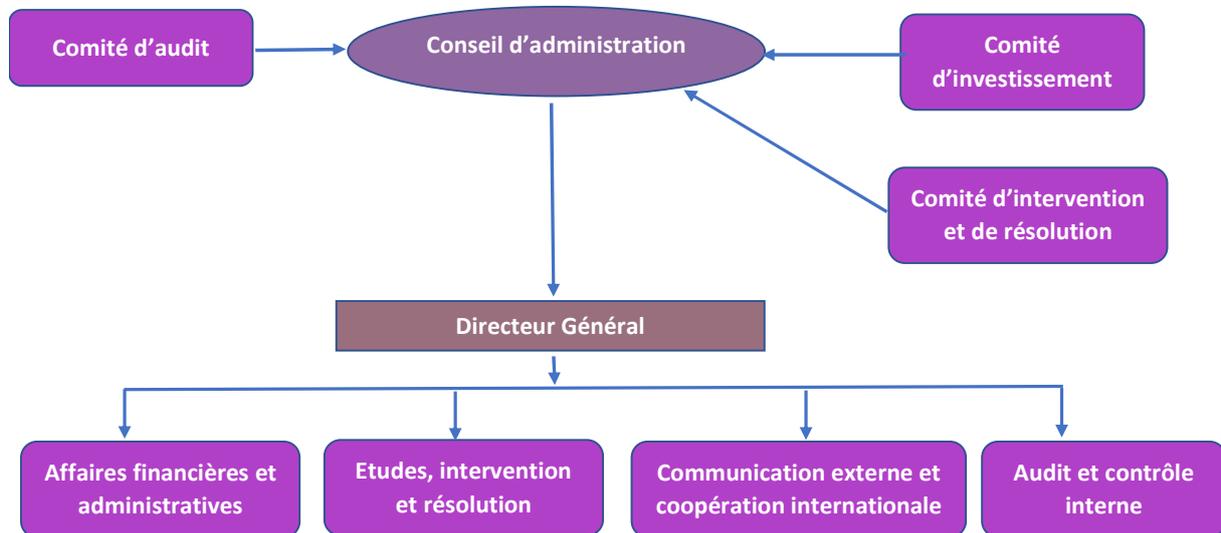
**Le Comité d'Intervention et de Résolution** est chargé d'examiner toutes les questions relevant du champ de compétence de la société et se rapportant à la résolution des difficultés des établissements de crédit adhérents, notamment celles ayant trait :

1. aux modalités d'octroi des concours remboursables à un établissement de crédit adhérent ;
2. aux modalités de prises de participation dans le capital social d'un établissement de crédit adhérent ou dans le capital des entités issues de l'application des dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 115 de la loi n°103.12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
3. au processus d'indemnisation des déposants d'un établissement de crédit adhérent.

Le Comité d'Intervention et de Résolution est présidé par le Directeur Général de Bank Al-Maghrib et est composé de deux administrateurs indépendants, du Directeur Général de la SGFG ainsi que du responsable de la Direction de la Supervision Bancaire relevant de Bank Al-Maghrib. Il se réunit une fois par an et à chaque fois que les circonstances l'exigent.

### c. Structure organisationnelle

La structure organisationnelle de la SGFG est axée sur ses principaux métiers lui permettant d'accomplir ses missions dans de bonnes conditions.



L'organisation de la SGFG se présente en quatre entités chargées :

- i) des affaires financières et administratives,
- ii) des études, de l'intervention et de la résolution,
- iii) de la communication externe et de la coopération internationale,
- iv) de l'audit et du contrôle interne.

Les attributions de l'entité chargée des affaires financières et administratives recouvrent les principales missions suivantes :

- veiller à la réalisation de tous les travaux liés à la gestion financière de la SGFG et des deux Fonds de Garantie des dépôts ;
- appliquer les principes et les procédures comptables en vigueur ;
- veiller à la préparation des états financiers et les rapports y afférents ;
- assurer la coordination entre les activités administratives, comptables et budgétaires de la société.

L'entité chargée des études, de l'intervention et de la résolution a pour missions de :

- veiller à l'analyse des données pour l'évaluation des risques bancaires ;
- préparer les plans d'intervention de la société en concertation avec les services concernés de Bank Al-Maghrib ;
- contribuer à l'élaboration des textes réglementaires.

Quant à l'entité chargée de la communication externe et de la coopération internationale, elle a notamment pour attributions de :

- participer à la promotion des activités de communication internes et externes de la société ;
- préparer et organiser les activités de sensibilisation du public sur les mérites et les limites du système de garantie des dépôts bancaires ;
- assurer le suivi des accords de coopération avec les partenaires.

L'entité chargée de l'audit et du contrôle interne a pour missions de :

- veiller à la mise en œuvre du plan de contrôle interne ;
- élaborer des procédures et de veiller à leur application conformément aux normes en vigueur ;
- assurer l'efficacité du contrôle interne et veiller à la transmission régulière du reporting à la direction générale de la SGFG ;
- identifier les insuffisances au niveau du contrôle interne et en assurer le traitement et suivi ;
- définir et mettre en œuvre des plans d'audit interne ;
- superviser et coordonner les activités d'audit interne de la société ;
- veiller sur la mise en œuvre des recommandations formulées lors des mission d'audit et suite à l'évaluation des risques ;
- préparer les rapports d'audit interne à l'attention de la direction générale et comité d'audit et des risques ;
- suivre des recommandations du comité d'audit et des risques pour assurer la solidité du dispositif de contrôle interne au sein de la société.

### 3. Principaux faits marquants

<b>Janvier 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de la 5<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Audit et des Risques.</li> <li>- Participation aux travaux de la conférence sur la résolution bancaire organisée par l'IADI à Bâle, Suisse.</li> </ul>
<b>Mars 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de la 8<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Investissement.</li> <li>- Tenue de la 6<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Audit et des Risques.</li> <li>- Tenue de la 6<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration.</li> <li>- Lancement de l'appel d'offres pour l'externalisation de la gestion d'une partie des ressources du FCGD.</li> <li>- Participation à un séminaire de formation organisé par le Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) pour les adhérents à l'IADI à Washington, Etats-Unis.</li> </ul>
<b>Avril 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue à Paris d'une réunion avec les banques marocaines implantées en France pour s'enquérir des travaux d'implémentation de la Vue Unique Client (VUC) à des fins d'indemnisation des déposants.</li> </ul>
<b>Mai 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Investissement.</li> </ul>
<b>Juin 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue des travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la SGFG.</li> <li>- Signature par Monsieur le Wali de Bank Al-Maghrib du cahier des charges de la SGFG.</li> </ul>
<b>Juillet 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption par le Comité des Etablissements de Crédit de la circulaire n°6/W/2018 relative aux conditions de versement des cotisations au FCGD.</li> <li>- Adoption par le Comité des Etablissements de Crédit de la circulaire n°7/W/2018 relative aux modalités de gestion des ressources du FCGD par la SGFG et ses interventions.</li> <li>- Participation à une visite d'études du système de garantie des dépôts Allemand (EIS) à Cologne.</li> </ul>
<b>Août 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à une visite d'études du système de garantie des dépôts de la Malaisie.</li> </ul>

- |                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Octobre 2018</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Tenue de la 10<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Investissement.</li><li>- Participation de la SGFG aux travaux de la Conférence Annuelle et aux Assemblées de l'IADI à Bâle, Suisse.</li><li>- Réélection de la SGFG en tant que Vice-Président du comité régional MENA, adossé à l'IADI.</li><li>- Election de la SGFG en tant que membre du Groupe de Travail mis en place conjointement par l'IADI et l'IFSB pour élaborer les principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts bancaires participatives.</li><li>- Participation aux travaux de la 9<sup>ème</sup> réunion du Comité régional MENA et Afrique.</li><li>- Tenue de la 7<sup>ème</sup> réunion du Comité d'Audit et des Risques.</li><li>- Lancement de l'appel d'offre pour la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur l'écosystème d'indemnisation des déposants.</li></ul> |
| <b>Novembre 2018</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Sélection d'un cabinet externe pour accompagner la SGFG dans la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la mise en place d'un écosystème d'indemnisation des déposants.</li></ul>   |
| <b>Décembre 2018</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Démarrage des ateliers avec le cabinet sélectionné sur l'écosystème d'indemnisation.</li></ul>   |

#### 4. Bilan des réalisations du plan d'action 2018

Instituée par la loi bancaire n°103.12 de décembre 2014, en vue de contribuer à la protection des déposants, la SGFG a vu sa mise en place effective se traduire au terme de son premier plan triennal par l'opérationnalisation de ses activités et le renforcement de ses ressources humaines. L'année 2018 était une année de transition et de consolidation sur le plan opérationnel qui s'est caractérisée par la poursuite des chantiers structurants ouverts au cours de la période 2015-2017 et l'ouverture de nouveaux chantiers déterminants en droite ligne avec ses missions.

Le chantier d'internalisation des travaux d'ordre comptable qui relevaient d'un cabinet externe a été poursuivi. Ainsi, après la réalisation des traitements comptables de fin d'année en mode « Parallel Run » concomitamment avec le prestataire en 2017, 2018 était la première année de prise en charge complète et indépendante de la comptabilité au sein de la société.

Suite aux recommandations du Conseil d'administration, le projet du référentiel comptable propre au fonds de garantie des dépôts a été finalisé. Dans ce cadre, la SGFG a été accompagnée par un prestataire externe qui a réalisé un projet dudit plan comptable soumis à l'approbation du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

En 2018, la gestion du mandat de Bank Al-Maghrib s'est faite conformément aux orientations du Comité d'investissement. En effet la totalité des ressources appartenait à l'univers d'investissement, toutes les limites/restrictions ont été respectées et la gestion a été conforme aux objectifs de liquidité et de sécurité. Concernant le programme de la gestion externalisée, un appel d'offres ouvert à toutes les sociétés de gestion de la place a été lancé le 8 mars 2018. A l'issue du processus de sélection caractérisé par son indépendance et sa transparence, deux candidats ont été retenus.

La SGFG a continué d'œuvrer en 2018 pour la mise en place d'un système de contrôle interne transposant les meilleures pratiques à l'échelle internationale. Elle s'est dotée de manuels des procédures couvrant les 9 processus cartographiés déclinés en volet métier, support et management. L'année 2018 a été également couronnée par la réalisation de la cartographie des processus et des risques. Dans ce contexte, l'évaluation globale du système de contrôle interne a fourni une assurance raisonnable quant à l'efficacité des processus et des procédures mises en place par la SGFG pour atteindre les objectifs fixés à ces activités.

La SGFG a également poursuivi la coordination avec Bank Al-Maghrib pour finaliser (1) le cahier des charges définissant les obligations et les règles de fonctionnement incombant à la société, les modalités de sa contribution au redressement des difficultés des établissements de crédit ainsi que les modalités d'échange d'informations avec elle et (2) les circulaires se rapportant au versement des cotisations par les établissements adhérents, les modalités de gestion des ressources du fonds et ses interventions.

La SGFG a par ailleurs lancé les travaux pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un écosystème d'indemnisation avec l'accompagnement d'un cabinet sélectionné suite à un appel d'offres.

## 5. Travaux réalisés

### a. Préparation du nouveau Plan stratégique 2019-2021

Au terme du premier plan stratégique de la SGFG pour la période 2015-2017, un bilan a été réalisé et a permis de constater des avancées notables dans l'ensemble des axes stratégiques. En effet, la SGFG s'est dotée des moyens nécessaires à son fonctionnement, pour être à même d'assumer ses responsabilités dans les meilleures conditions d'efficacité et de s'aligner sur les meilleures pratiques internationales en la matière. A l'issue de ce plan stratégique, la SGFG a entamé, dès début 2018, les travaux de définition de son nouveau plan stratégique pour la période 2019-2021 en adoptant une démarche participative, impliquant l'ensemble des collaborateurs de la société, qui s'est déroulée en plusieurs étapes représentées ci-dessous.



La SGFG entend consolider ses acquis et ambitionne d'« Être un assureur dépôt de référence emportant la confiance des déposants ». Cette nouvelle vision, fruit d'une réflexion de l'ensemble des collaborateurs de la SGFG, guidera ses projets et actions pour l'aider à relever ses défis futurs aussi bien internes qu'externes. Au cours des trois prochaines années, la SGFG s'appuiera sur trois grandes orientations stratégiques pour concrétiser et mettre en œuvre cette vision.



La première orientation, « Déployer les capacités nécessaires à l'indemnisation des déposants dans les délais conformes aux meilleures pratiques et œuvrer pour des interventions du FCGD compatibles avec les standards internationaux », porte sur l'ensemble des composantes d'un écosystème qui doivent être bâties par la SGFG afin d'assurer sa mission d'assurance des dépôts dans les meilleurs délais.

La deuxième orientation, « Maintenir les pratiques de saine gouvernance, développer son expertise dans l'assurance des dépôts et renforcer les liens avec les parties intéressées », concerne les dispositifs de gouvernance, les capacités d'analyse ainsi que les partenariats devant être développés par la SGFG pour s'acquitter de sa mission avec efficacité et efficience et s'adapter aux changements pouvant impacter son environnement.

La troisième orientation, « Déployer une stratégie de communication qui couvre les sphères interne et externe », a trait aux différentes actions devant être entreprises pour ériger l'image de la SGFG et communiquer efficacement aussi bien en interne qu'avec l'extérieur.

#### **b. Définition du cahier des charges de la SGFG par Bank Al-Maghrib**

Bank Al-Maghrib a défini au cours de 2018 le cahier des charges de la SGFG en application des dispositions de l'article 132 de la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. Ce cahier des charges comporte un ensemble de dispositions dont la majorité était mise en œuvre par la SGFG.

Les nouvelles dispositions de ce cahier des charges se rapportent notamment aux modalités opérationnelles d'indemnisation des déposants ainsi qu'aux échanges d'informations et de données entre Bank Al-Maghrib et la SGFG.

Un premier exercice d'autoévaluation de la SGFG par rapport aux dispositions dudit cahier des charges a été effectué en interne afin d'apprécier le niveau de conformité des pratiques de la SGFG en la matière et d'établir un plan d'action pour assurer la conformité totale à la totalité des prescriptions dudit cahier des charges.

### **c. Système de contrôle interne**

La SGFG a poursuivi courant 2018 le chantier de déploiement de son système de contrôle interne qui transpose les cadres de référence reconnus à l'échelle internationale. Pour ce faire, des travaux ont été menés pour cartographier les différents processus d'activité de la SGFG et ont permis d'identifier 9 processus couvrant les activités opérationnelles, support et de management.

Les activités relevant des processus identifiés ont été exploitées pour mettre en place un dispositif de risk management réconciliant une approche top down avec une approche bottom up afin de couvrir les activités transverses, l'exhaustivité des fonctions, processus et natures de risques. Ces examens ont permis de cartographier plus de 20 risques majeurs regroupés en 3 familles à savoir, les risques stratégiques, financiers et opérationnels. Lesdits risques ont fait l'objet de cotation tenant compte de leur probabilité de survenance ainsi que de leurs impacts en cas de matérialisation. Ces cotations ont été classées dans des matrices permettant d'avoir une visualisation graphique des risques bruts et nets qui pèsent sur les activités de la SGFG et du FCGD.

La SGFG a également procédé au déploiement courant 2018 des activités d'audit interne. Ainsi, un plan d'audit annuel a été défini par la SGFG et approuvé par son Comité d'Audit et des Risques. Les missions réalisées ont porté sur les processus comptables de la SGFG et du FCGD afin de s'assurer de la maîtrise de ces processus après leur internalisation au niveau de la SGFG.

Il a été également procédé à une évaluation globale du système de contrôle interne qui a permis de conclure que celui-ci permet d'avoir une assurance raisonnable quant à l'efficacité des processus et procédures mis en place pour atteindre les objectifs fixés aux activités de la SGFG.

### **d. Conformité et sécurité des systèmes d'information**

S'agissant de la conformité à la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel, un chantier a été initié en suivant trois phases qui permettent selon les exigences de la loi précitée, de définir les données à caractère personnel, leur traitement et leur niveau de protection. La procédure de notification des traitements a été achevée auprès de la Commission nationale de contrôle de la protection des données personnelles (CNDP), la société a reçu un avis favorable sur l'ensemble de ses traitements en relation avec les données personnelles. Dans une optique de pérennité et de maintien de la conformité par rapport à cette loi, la société a mis en place un dispositif organisationnel transversal chargé de suivre tous les aspects liés à la protection des données à caractère personnel.

L'année 2018 a été marquée également par la mise en place d'un cadre organisationnel et opérationnel afin de se conformer à la Directive Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DNSSI).

**e. Exercice d'auto-évaluation par rapport aux principes fondamentaux de l'IADI**

A la demande de son Conseil d'Administration, la SGFG a réalisé un premier exercice d'auto-évaluation du dispositif de garantie des dépôts par rapport aux 16 principes fondamentaux pour des systèmes de garantie efficace, édictés en 2009 par l'IADI et le Comité de Bâle et revus en 2014 pour tenir compte des leçons de la crise financière internationale.

Ce premier exercice a permis de s'enquérir des points de conformité du système de garantie des dépôts par rapport auxdits principes, mais également d'identifier les écarts notamment ceux d'ordre légal et réglementaire.

**Encadré n°4 : exercice d'auto-évaluation par rapport aux principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces**

En 2018, la SGFG a effectué un exercice d'auto-évaluation du dispositif de garantie des dépôts par rapport aux principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces, publiés pour la première fois en 2009 par l'IADI et le Comité de Bâle et révisés en 2014.

Le nouveau jeu des principes, apporte à la version précédente une construction plus solide et plus rigoureuse, traite les questions de résolution, et définit des principes d'action de plus en plus exigeants pour tenir compte des leçons de la crise financière internationale. Il inclut en particulier un objectif de remboursement à 7 jours, des règles en matière de financement et de gestion, de gouvernance ou d'élimination des conflits d'intérêt.

Ces principes, au nombre de 16, constituent des normes minimales destinées aux pays envisageant de mettre en place un système de garantie des dépôts ou à ceux qui souhaitent réformer les dispositifs existants. Chaque principe fondamental comporte un ensemble de critères essentiels qui permettent d'explicitier son but ultime.

Ces principes visent également à aider les pays à disposer de systèmes de garantie des dépôts répondant aux meilleurs standards. Ces principes sont actuellement utilisés par le FMI et la Banque Mondiale dans le cadre des missions FSAP.

L'auto-évaluation effectuée par la SGFG s'est basée sur la méthodologie, développée par l'IADI et qui permet à chaque pays de se positionner par rapport au degré du respect de ces principes et ce, selon une échelle à 5 niveaux :

- Conforme,
- Relativement conforme,
- Relativement non conforme,
- Non conforme,
- Non applicable.

#### **Encadré n°4 : exercice d'auto-évaluation par rapport aux principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces (suite)**

L'approche adoptée par la SGFG a consisté, pour chaque principe fondamental, à en évaluer les critères essentiels y associés pour étayer in fine le respect ou non de ce principe.

A la lumière de cet exercice d'auto-évaluation, notre système de garantie des dépôts est globalement conforme aux principes de l'IADI.

Toutefois, les points de non-conformité relevés ont trait directement au cadre légal et réglementaire, qui devrait, à terme, être revu.

#### **f. Référentiel comptable du FCGD et internalisation de la tenue comptable**

Un projet de plan comptable du FCGD a été réalisé avec l'accompagnement d'un prestataire externe. Ce projet a été soumis à l'approbation du Comité d'Audit et des Risques de la SGFG avant d'être soumis au Conseil National de la Comptabilité (CNC) pour approbation. Ledit projet a été examiné par le Comité Permanent du CNC lors de sa 76<sup>ème</sup> réunion qui a institué un groupe de travail devant se pencher sur l'examen et la finalisation de ce plan comptable.

Parallèlement, la question de la fiscalité du FCGD a été examinée avec la DGI qui a été sensibilisée sur les objectifs du FCGD, le contenu de son projet de plan comptable et ses impacts fiscaux. Il a été par ailleurs, procédé à l'introduction au niveau de la circulaire de Bank Al-Maghrib sur les modalités de gestion des ressources du FCGD d'une provision réglementée pour risque d'intervention pouvant être déductible.

S'agissant de la tenue de la comptabilité, les travaux d'ordre comptable qui relevaient au cours des exercices précédents d'un cabinet externe, ont été pris en charge intégralement par la SGFG en 2018. A partir de l'exercice 2019, la SGFG devrait en plus de la tenue comptable selon les normes du CGNC, tenir la comptabilité du FCGD selon le nouveau plan comptable.

## **6. Travaux des comités internes**

### **a. Comité d'investissement**

Le Comité d'investissement a tenu durant l'année 2018 quatre réunions, consacrées notamment à l'examen des activités de placement des ressources du FCGD par les services de Bank Al-Maghrib, au suivi de la performance et des risques de cette activité. Le comité d'investissement a également piloté l'appel d'offres destiné à sélectionner deux sociétés de gestion dans la constitution de deux FCP obligataires. Cet événement important pour la place a suscité un vif intérêt du marché de par son ampleur.

### **b. Comité d'audit et des risques**

Le Comité d'Audit et des Risques s'est réuni à deux reprises en 2018 à l'effet d'examiner les états de synthèse de la SGFG et du FCGD et la pré-opinion du Commissaire Aux Comptes (CAC) y afférentes ainsi que l'évolution du chantier de mise en place du système de contrôle interne. Le Comité a également procédé à l'évaluation de la cartographie des risques pesant sur les activités de la SGFG et du FCGD.

Par ailleurs, le Comité a organisé un atelier de travail qui a été dédié à l'examen du projet de plan comptable du FCGD.

## 7. Coopération internationale et assistance technique

### a. Principes pour des systèmes de garanties des dépôts participatifs

L'année 2018 a connu une présence marquée de la SGFG sur la scène internationale. Ainsi, et avec l'appui de l'IADI, la SGFG en collaboration avec les organismes de garantie des dépôts de la Jordanie, de la Malaisie et de l'Indonésie a contribué activement à la création d'un groupe de travail conjoint avec des membres de l'IFSB pour établir les principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts participatifs efficaces.

Les travaux auxquels a participé la SGFG, au cours de 2018, ont permis de proposer au Comité charia de la Banque Islamique de Développement une première version desdits principes. De même, la SGFG a pris part aux travaux du Comité d'assistance technique de l'IADI et a pris part à sa dernière réunion tenue, à Bâle, à la marge des réunions de l'Assemblée Générale de l'IADI et sa conférence annuelle, tenues en octobre. Ce Comité d'assistance technique a approuvé le choix du Maroc pour abriter le second workshop sur l'assistance technique et ce, après le succès de la 1<sup>ère</sup> édition tenue à Casablanca durant le mois de mars 2017.

Par ailleurs, la SGFG a été unanimement réélue en tant que Vice-Président du Comité régional MENA. La présidence de ce Comité sera assurée, pour les deux prochaines années, par l'organisme de garantie des dépôts de la Palestine.

### b. Travaux de l'Assemblée Générale Annuelle et de la Conférence Annuelle de l'IADI

En octobre 2018, la SGFG, en sa qualité de membre à part entière, a pris part aux différents travaux organisés à l'occasion de la tenue de la 17<sup>ème</sup> réunion de l'Assemblée Générale Annuelle et de la Conférence Annuelle de l'IADI à Bâle, en Suisse, en collaboration avec la Banque des Règlements Internationaux. La SGFG a assisté aux réunions des commissions et groupes de travail adossés à l'IADI ainsi qu'aux travaux du Comité MENA et du Comité Afrique.



**c. Visites d'étude**

En vue de s'enquérir des meilleures pratiques internationales en matière d'indemnisation des déposants, et en plus des études de benchmark réalisées, les cadres de la SGFG ont effectué deux visites d'études en Allemagne et en Malaisie. Ces rencontres ont permis de mieux comprendre le fonctionnement du dispositif d'indemnisation des déposants de ces pays et les approches qu'ils ont mis en place pour s'adapter à leur environnement légal et réglementaire ainsi que les relations qu'ils ont entretenues avec les banques de la place.

**CINQUIEME PARTIE : ETATS ET RESULTATS FINANCIERS DE LA SGFG  
ET DU FCGD**

**CINQUIEME PARTIE : ETATS ET RESULTATS FINANCIERS DE LA SGFG ET DU  
FCGD**

**1. Comptes de l'exercice 2018 du FCGD**

**Deloitte.**

**FONDS COLLECTIF DE GARANTIE DES DEPOTS**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**Deloitte.**

I.F. : 1021006  
 R.C. : 51 451  
 CNSS : 2749797  
 T.P. : 30220009

**Deloitte Audit**  
 288, Boulevard Zerktouni  
 Casablanca  
 Maroc

Téléphone : + 212 5 22 22 40 25  
 + 212 5 22 22 47 34  
 Télécopieur : + 212 5 22 22 40 78  
 + 212 5 22 22 47 59

Aux actionnaires de la **Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG)**  
 162, Boulevard d'Anfa, 7ème étage - Casablanca

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **Fonds Collectif de Garantie des Dépôts**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 24 130 362 dont un bénéfice net de KMAD 314 585.

### ***Responsabilité de la Direction***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'Auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



**Opinion sur les états de synthèse**

A notre avis, les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du **Fonds Collectif de Garantie des Dépôts** au 31 décembre 2018, ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance qu'il a été fait application, en matière de comptabilisation et de présentation des contributions des établissements de crédit, des principes détaillés dans la note III.1 de l'état A1 de l'ETIC.

Casablanca, le 7 mai 2019

**L'Auditeur Indépendant**

**Deloitte Audit**



**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

## BILAN DU FCGD : ACTIF

Exercice clôturé au 31/12/2018

	ACTIF	2018	2017
	<b>IMMOBILISATION EN NON VALEUR (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Frais préliminaires		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
	Primes de remboursement des obligations		
A	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (b)</b>		
C	Immobilisations en recherche et développement		
T	Brevets, marques, droits et valeurs similaires		
I	Fonds commercial		
F	Autres immobilisations incorporelles		
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Terrains		
I	Constructions		
M	Installations techniques, matériel et outillage		
M	Matériel de transport		
O	Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers		
B	Autres immobilisations corporelles		
I	Immobilisations corporelles en cours		
L	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (d)</b>	<b>19 824 062 093,75</b>	<b>20 240 697 759,61</b>
I	Prêts immobilisés		
S	Autres créances financières	1 988 461 571,32	1 804 138 719,78
E	Titres de participation		
	Autres titres immobilisés	17 835 600 522,43	18 436 559 039,83
	<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (e)</b>		
	Diminution des créances immobilisées		
	Augmentation des dettes de finance		
	<b>TOTAL I ( a+b+c+d+e)</b>	<b>19 824 062 093,75</b>	<b>20 240 697 759,61</b>
	<b>STOCKS (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Marchandises		
	Matières et fournitures consommables		
A	Produits en cours		
C	Produits interm. et produits resid.		
T	Produits finis		
I	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (g)</b>	<b>439 997 880,10</b>	<b>433 582 093,45</b>
F	Fournis. débiteurs, avances et acomptes		
	Clients et comptes rattachés		
C	Personnel		
I	Etat	0,00	11 062 447,33
R	Comptes d'associés		
C	Autres débiteurs		
U	Compte de régularisation actif	439 997 880,10	422 519 646,12
L	<b>TITRES ET VALEUR DE PLACEMENT (h)</b>	<b>3 876 612 241,59</b>	<b>1 545 027 476,26</b>
N	<b>ECART DE CONVERSION - ACTIF (i) ( Eléments circulants)</b>		
	<b>TOTAL II ( f+g+h+i)</b>	<b>4 316 610 121,69</b>	<b>1 978 609 569,71</b>
T	<b>TRESORERIE - ACTIF</b>	<b>372 921,97</b>	<b>958 127,66</b>
R	Chèques et valeurs à encaisser		
E	Banques, T.G & CP	372 921,97	958 127,66
S	Caisses, régies d'avances et accreditifs		
O	<b>TOTAL III</b>	<b>372 921,97</b>	<b>958 127,66</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>24 141 045 137,41</b>	<b>22 220 265 456,98</b>

## BILAN DU FCGD : PASSIF

Exercice clôturé au 31/12/2018

	PASSIF	2018	2017
	<b>CAPITAUX PROPRES (a)</b>		
	Capital social ou personnel (1)		
	Moins: Actionnaires, capital souscrit non appelé		
F	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
I	Ecarts de réévaluation		
N	Réserve légale		
A	Autres réserves	4 474 892 683,52	4 117 762 614,66
N	Report à nouveau (2)		
C	Résultat nets en instance d'affectation (2)		
E	Résultat net de l'exercice (2)	314 584 595,80	357 130 068,86
M	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (a)</b>	<b>4 789 477 279,32</b>	<b>4 474 892 683,52</b>
E	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
N	Subventions d'investissement		
T	Provisions règlementées		
	Contribution établissement de crédits	19 340 885 129,58	17 731 310 402,68
P	<b>DETTES DE FINANCEMENT (c)</b>	<b>19 340 885 129,58</b>	<b>17 731 310 402,68</b>
E	Emprunts obligataires		
R	Autres dettes de financement		
A	<b>PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES (d)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
N	Provisions pour charges		
E	Provisions pour risques		
N	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
T	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	<b>TOTAL I ( a+b+c+d+e )</b>	<b>24 130 362 408,90</b>	<b>22 206 203 086,20</b>
P	<b>DETTES DU PASSIF CIRCULANT (f)</b>	<b>10 682 728,51</b>	<b>14 062 370,78</b>
A	Fournisseurs et comptes rattachés	3 697 537,00	6 128 628,73
S	Clients créditeurs, avances et acomptes		
S	Personnel		
I	Organismes sociaux		
F	Etat	6 985 191,51	7 933 742,05
	Comptes d'associés		
C	Autres créances		
I	Comptes de régularisation - passif		
R	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (g)</b>		
C	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (h)( Elements circulants )</b>		
U	<b>TOTAL II ( f+g+h )</b>	<b>10 682 728,51</b>	<b>14 062 370,78</b>
T	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
R	Crédits d'escompte		
E	Crédit de trésorerie		
S	Banques ( soldes créditeurs )		
O	<b>TOTAL III</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL I+II+III</b>	<b>24 141 045 137,41</b>	<b>22 220 265 456,98</b>

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+) . déficitaire (-)

**2. Comptes de l'exercice 2018 de la SGFG**

**Deloitte.**

---

**SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE DES  
DEPOTS BANCAIRES S.A**

---

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**



**Deloitte Audit**  
288, Boulevard Zerktouni  
Casablanca  
Maroc

I.F. : 1021006  
R.C. : 51 451  
CNSS : 2749797  
T.P : 30220009

Téléphone : + 212 5 22 22 40 25  
+ 212 5 22 22 47 34  
Télécopieur : + 212 5 22 22 40 78  
+ 212 5 22 22 47 59

Aux actionnaires de la **Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFG)**

162, Boulevard d'Anfa, 7ème étage - Casablanca

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2018**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la **Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires S.A**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 3 515 dont un bénéfice net de KMAD 1 062.

### ***Responsabilité de la Direction***

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### ***Responsabilité de l'Auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

# Deloitte.

## ***Opinion sur les états de synthèse***

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la **Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires S.A** au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

## ***Vérifications et informations spécifiques***

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 7 mai 2019

## **Le Commissaire aux Comptes**

### **Deloitte Audit**



**Fawzi BRITEL**  
**Associé**

## a. Bilan

Au 31 décembre 2018, le total bilan est resté globalement stable comparativement à l'exercice précédent soit respectivement 5.330.058 dirhams contre 5.371.601. L'essentiel de cette variation est imputable au poste Trésorerie - Actif.

BILAN	Montants (en milliers de dirhams)	
	2018	2017
<b>Total Actif</b>	<b>5 330</b>	<b>5 371</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>778</b>	<b>944</b>
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	615	750
Matériel de transport	133	190
Installation Techniques, matériel et outillage	3	4
Autres immobilisations corporelles	27	0
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>368</b>	<b>281</b>
Autres immobilisations incorporelles	368	281
<b>Immobilisations financières</b>	<b>315</b>	<b>315</b>
Autres créances financières	315	315
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>1 766</b>	<b>3 780</b>
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	413	-
Clients et comptes rattachés	1 146	3 466
Personnel	130	144
Etat	16	149
Compte de régularisation de l'actif	61	21
<b>Trésorerie - actif</b>	<b>2 102</b>	<b>51</b>
Banque	2 100	42
Caisse	2	9
<b>Total Passif</b>	<b>5 330</b>	<b>5 371</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 358</b>	<b>2 453</b>
Capital social	1 000	1 000
Report à nouveau	1 380	571
Réserve légale	73	30
Résultat net	905	852
<b>Dettes du passif circulant</b>	<b>1 972</b>	<b>2 918</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	416	884
Personnel	297	633
Organismes sociaux	636	287
Etat	528	1 114
Compte de régularisation du passif	95	-

### 1.1.1 Actif

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée probable d'utilisation.

En brut, l'actif immobilisé augmente sensiblement pour s'élever à 2,06 millions de DH, du fait notamment de l'accroissement des immobilisations corporelles, consécutif au déploiement des activités de la société.

### 1.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminuées des amortissements. Elles enregistrent une nette augmentation sous le double effet des acquisitions de matériel informatique et de bureaux, elles sont ventilées comme suit :

### 1.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles concernent principalement des acquisitions des licences pour le système d'information. La durée d'amortissement de cet actif est de 5 ans.

### 1.1.4 Créances de l'actif circulant

Les créances clients sont considérées comme des actifs de la société et sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti. Elles peuvent, par ailleurs, faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur ou de l'incapacité de la société à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues.

Cette rubrique, qui comprend exclusivement les créances de la SGFG au FCGD et les avances aux fournisseurs et au personnel, s'élève à 1,77 millions de dirhams contre 3,78 millions de dirhams à fin décembre 2017.

### 1.1.5 Trésorerie- actif

Conformément au principe du coût historique, les avoirs en espèces et en banques figurant au bilan sont inscrits pour leur montant nominal et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

## 1.2 Passif

Le montant du passif est de 5,33 millions de dirhams, il comprend les capitaux propres (3,36 millions de dirhams) et les dettes du passif circulant (1,97 millions de dirhams).

### 1.2.1 Capitaux propres

En vertu des dispositions du CGNC, les capitaux propres sont formés du capital de l'entreprise, des compléments d'apports tels que les primes (d'émission, de fusion...), de l'écart de réévaluation le cas échéant, des réserves et reports à nouveau ainsi que des résultats nets non affectés y compris le résultat net de l'exercice.

Les capitaux propres de la SGFG sont constitués du capital social de 1 millions de dirhams qui a été entièrement souscrit en 2015, de la réserve légale de 73 KDH, du report à nouveau de 1.380 KDH et du résultat net de l'exercice de 905 KDH. Le montant de l'impôt sur les sociétés à payer est de 451 KDH, calculé sur la base du taux de 31%.

### 1.2.2 Dettes du passif circulant

Conformément au CGNC, les dettes du passif circulant comprennent les dettes non liées à des opérations d'exploitation dans le cas où ces dettes sont présumées avoir à leur naissance un délai d'exigibilité supérieur à douze mois. Ces dernières restent inscrites dans leur compte d'entrée de manière irréversible jusqu'à leur extinction totale sauf événement ou appréciation affectant les conditions de leur entrée initiale.

Le passif circulant de la SGFG est constitué de :

1. Dettes d'un montant de 416 KDH envers les fournisseurs et comptes rattachés. Il s'agit de factures non parvenues à la société relatives aux rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers ;
2. Sommes totalisant 636 KDH dues par la SGFG aux organismes sociaux ;
3. Dettes enregistrées au niveau du poste Etat d'un montant de 528 millions de dirhams.

### **b. Comptes de produits et charges**

Le chiffre d'affaires à fin 2018 s'élève à 13.955.675,61 dirhams contre 12.539.213 dirhams en fin d'exercice 2017. Les produits sont principalement constitués des commissions perçues au titre des services rendus par la société au FCGD.

COMPTES DE PRODUITS ET DE CHARGES	Montants (en milliers de dirhams)	
	2018	2017
<b>Total Produits</b>	<b>13 972</b>	<b>12 634</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>13 956</b>	<b>12 539</b>
<b>Produits financiers</b>	-	-
<b>Produits non courants</b>	<b>16</b>	<b>95</b>
<b>Total Charges</b>	<b>12 616</b>	<b>11 398</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>12 588</b>	<b>11 396</b>
Achats consommés de matières et de fournitures	410	551
Autres charges externes	2 270	3 194
Impôts et taxes	99	36
Charges de personnel	9 369	7 242
Autres charges d'exploitation	140	140
Dotations d'exploitation	300	233
<b>Charges financières</b>	-	-
<b>Charges non courantes</b>	<b>28</b>	<b>2</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 355</b>	<b>1 235</b>
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>451</b>	<b>383</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>904</b>	<b>852</b>

Les charges d'exploitation s'établissent à 12.588 KDH. Cet accroissement a essentiellement pour origines :

- La progression des charges en lien avec le plein effet du déploiement effectifs.
- La constitution d'une dotation aux amortissements relative aux immobilisations (matériel informatique et mobilier).

L'ensemble de ces évolutions portent le résultat net en fin d'exercice à 904.556,26 dirhams, soit une progression de 6%. Il est proposé que ce résultat soit affecté comme suit :

- A la réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice) 45.227,81 dirhams
- Au report à nouveau 859.328,45 dirhams

## RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

### PREMIERE RESOLUTION

#### Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires et ayant pris connaissance :

- du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration ;
- du rapport spécial présenté par le Commissaire aux comptes ;
- du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de leur mission.

Approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui se soldent par un bénéfice net de 904.556,26 dirhams et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion des affaires de la Société au cours dudit exercice.

L'Assemblée Générale Mixte donne décharge à la société Deloitte Audit de son mandat de Commissaire aux Comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

### DEUXIEME RESOLUTION

#### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, approuve les propositions du Conseil d'Administration relatives à l'affectation du résultat net de 904.556,26 dirhams de l'exercice clos le 31 décembre 2018 comme suit :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| • A la réserve légale (5 % du bénéfice de l'exercice) | 45.227,81 dirhams  |
| • Au report à nouveau                                 | 859.328,45 dirhams |

### TROISIEME RESOLUTION

#### Approbation des conventions visées à l'article 56 de la Loi sur les sociétés anonymes

### QUATRIEME RESOLUTION

#### Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale Mixte, après avoir constaté l'expiration du mandat de la société Deloitte Audit, commissaire aux comptes titulaire, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## **A TITRE EXTRAORDINAIRE**

### **CINQUIEME RESOLUTION**

#### **Augmentation de capital social réservée aux banques participatives**

L'Assemblée Générale Mixte, autorise une augmentation du capital social de la Société, réservée aux banques participatives **Al Akhdar Bank, Bank Assafa, Bank Al Yousr, BTI Bank, Umnia Bank**, à hauteur d'un montant de 987.218,85 dirhams par émission de 2.940 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100 dirhams chacune.

Le montant maximum de l'apport global correspondant à la valeur nominale maximum de l'augmentation du capital, soit 293.737,11 dirhams, et à la prime d'émission globale maximum, soit 693.218,85 dirhams.

Les actions nouvelles seront souscrites et libérées intégralement en espèces.

Les 2.940 actions nouvelles porteront jouissance à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital réservée et seront assimilées aux actions anciennes et soumises de ce fait à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

En conséquence, les actions nouvelles donneront droit aux distributions de bénéfices ou répartitions de réserves qui pourraient être décidées par la Société à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital réservée, étant précisé à toutes fins utiles que les actions nouvelles à créer par la Société au titre de l'augmentation de capital réservée ne donneront droit à aucune distribution de bénéfices ou répartition de réserves de primes ou de réduction de capital social, de quelque nature que ce soit, versées avant la date de réalisation de ladite augmentation de capital social.

### **SIXIEME RESOLUTION**

#### **Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des banques participatives**

L'Assemblée Générale Mixte décide de supprimer ledit droit, au profit des banques participatives **Al Akhdar Bank, Bank Assafa, Bank Al Yousr, BTI Bank, Umnia Bank**, et en conséquence de réserver la souscription des actions nouvelles à émettre au titre de cette augmentation auxdites banques participatives.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

#### **Pouvoirs pour l'augmentation de capital**

L'Assemblée Générale Mixte délègue les pouvoirs les plus étendus au Conseil d'Administration à l'effet de :

- décider l'augmentation de capital réservée dans la limite du montant autorisé ;
- fixer les caractéristiques définitives et les modalités de réalisation de l'augmentation de capital réservée, procéder à la modification corrélative des statuts en vue d'y refléter le nouveau montant du capital, constater la souscription, la libération et la réalisation définitive de l'augmentation de capital réservée et prendre toutes décisions nécessaires à la réalisation définitive de ladite opération ;

- et, généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation du capital social susvisée.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

##### **Pouvoirs pour formalités**

L'Assemblée Générale Mixte, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer les formalités prévues par la loi.

## TABLE DES MATIERES

<b>MOT DU PRESIDENT.....</b>	<b>3</b>
<b>MOT DU DIRECTEUR GENERAL.....</b>	<b>5</b>
<b>MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....</b>	<b>6</b>
<b>PREMIERE PARTIE : ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL .....</b>	<b>9</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : ENVIRONNEMENT NATIONAL.....</b>	<b>14</b>
1. Environnement macroéconomique.....	14
2. Évolution du secteur bancaire .....	19
a. Aperçu sur le secteur bancaire marocain.....	19
b. Ventilation des dépôts des banques.....	23
<b>TROISIEME PARTIE : DERNIERS DEVELOPPEMENTS AU NIVEAU INTERNATIONAL EN MATIERE DE GARANTIE DES DEPOTS ET DE RESOLUTION BANCAIRE.....</b>	<b>26</b>
1. Publications de l'IADI.....	26
2. Publications du Conseil de Stabilité Financière.....	29
3. Publications du Comité de Bâle.....	30
<b>QUATRIEME PARTIE : ACTIVITES DE LA SGFG EN 2018.....</b>	<b>33</b>
1. A propos de la SGFG.....	33
2. Organes de gouvernance et structure organisationnelle de la SGFG.....	34
a. Conseil d'Administration.....	34
b. Comités internes.....	34
c. Structure organisationnelle.....	36
3. Principaux faits marquants.....	38
4. Bilan des réalisations du plan d'action 2018.....	40
5. Travaux réalisés.....	41
a. Préparation du nouveau Plan stratégique 2019-2021.....	41
b. Définition du cahier des charges de la SGFG par Bank Al-Maghrib.....	42
c. Système de contrôle interne.....	43
d. Conformité et sécurité des systèmes d'information.....	43
e. Exercice d'auto-évaluation par rapport aux principes fondamentaux de l'IADI .....	44
f. Référentiel comptable du FCGD et internalisation de la tenue comptable .....	45
6. Travaux des comités internes.....	45
a. Comité d'investissement.....	45
b. Comité d'audit et des risques.....	45
7. Coopération internationale et assistance technique.....	46
a. Principes pour des systèmes de garanties des dépôts participatifs.....	46
b. Travaux de l'Assemblée Générale Annuelle et de la Conférence Annuelle de l'IADI.....	46
c. Visites d'étude.....	47

<b>CINQUIEME PARTIE : ETATS ET RESULTATS FINANCIERS DE LA SGFG ET DU FCGD.....</b>	<b>49</b>
1. Comptes de l'exercice 2018 du FCGD.....	49
2. Comptes de l'exercice 2018 de la SGFG.....	54
a. Bilan.....	57
b. Comptes de produits et charges.....	59
<b>RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE.....</b>	<b>61</b>

**Liste des encadrés :**

Encadré n°1 : Travaux du Conseil d'Administration en 2018.....	7
Encadré n°2 : Bref aperçu sur les trois méthodes évoquées par l'IADI.....	27
Encadré n°3 : Système d'alerte précoce développé par l'organisme fédéral américain de garantie des dépôts (FDIC).....	31
Encadré n°4 : l'exercice d'auto-évaluation par rapport aux principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces.....	44

**Liste des tableaux :**

Tableau n°1 : Croissance économique dans le monde .....	9
Tableau n°2 : Solde du compte courant dans le monde.....	11
Tableau n°3 : Valeur ajoutée aux prix de l'année précédente .....	15
Tableau n°4 : Principaux indicateurs des finances publiques .....	16
Tableau n°5 : Principales rubriques de la balance des paiements.....	18
Tableau n°6 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés.....	19
Tableau n°7 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière-base sociale.....	22
Tableau n°8 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche en 2018.....	24

**Liste des graphiques**

Graphique n° 1 : Evolution du solde budgétaire .....	10
Graphique n°2 : Evolution de la dette publique .....	10
Graphique n°3 : Contribution des composantes de la demande à la croissance .....	14
Graphique n°4 : Epargne nationale .....	14
Graphique n°5 : Evolution de l'inflation .....	15
Graphique n°6 : Position structurelle de liquidité et montant de la réserve monétaire .....	17
Graphique n°7 : Balance commerciale.....	17
Graphique n°8 : Réserves internationales nettes.....	18
Graphique n°9 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement.....	19
Graphique n°10 : Evolution du crédit octroyé par les banques.....	20
Graphique n°11 : Evolution du taux des créances en souffrance.....	20
Graphique n°12 : Taux de couverture des créances en souffrance sur base sociale.....	21
Graphique n°13 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques .....	21
Graphique n°14 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques .....	22
Graphique n°15 : Ventilation des dépôts éligibles par tranche.....	23
Graphique n°16 : Ventilation des dépôts par tranche et par déposant.....	24

## ABREVIATIONS ET SIGLES

<b>BAM</b>	Bank Al-Maghrib
<b>BM</b>	Banque Mondiale
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CAR</b>	Comité d'Audit et des Risques
<b>CGNC</b>	Code Général de Normalisation Comptable
<b>CI</b>	Comité d'Investissement
<b>CIR</b>	Comité d'Intervention et de Résolution
<b>CNC</b>	Conseil National de la Comptabilité
<b>CSF</b>	Conseil de Stabilité Financière
<b>CPs</b>	Principes fondamentaux pour des systèmes de garantie des dépôts efficaces
<b>FCGD</b>	Fonds Collectif de Garantie des Dépôts
<b>FDIC</b>	Organisme de garantie des dépôts américain
<b>FGDBP</b>	Fonds de garantie des dépôts des banques participatives
<b>FMI</b>	Fonds Monétaire International
<b>FSAP</b>	Programme d'évaluation du secteur financier
<b>GPBM</b>	Groupement Professionnel des Banques du Maroc
<b>HCP</b>	Haut-Commissariat au Plan
<b>IADI</b>	Association internationale des systèmes de garantie des dépôts
<b>IDE</b>	Investissements Directs Etrangers
<b>IFSB</b>	Conseil des Services Financiers Islamiques
<b>MENA</b>	Moyen Orient et Afrique du Nord
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>RNBD</b>	Revenu National Brut Disponible
<b>SA</b>	Société anonyme
<b>SGFG</b>	Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires

the 1990s, the number of people in the UK who are aged 65 and over has increased from 10.5 million to 13.5 million, and the number of people aged 75 and over has increased from 4.5 million to 6.5 million (Office for National Statistics 2000). The number of people aged 65 and over is projected to increase to 16.5 million by 2020, and the number of people aged 75 and over to 8.5 million (Office for National Statistics 2000).

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the need to ensure that they are able to live independently in their own homes for as long as possible. This has led to a number of initiatives, including the development of home care services, and the establishment of local authority housing departments. The aim of these initiatives is to ensure that older people are able to live independently in their own homes for as long as possible, and to provide them with the support and services they need to do so.

One of the key areas of concern is the need to ensure that older people are able to live independently in their own homes for as long as possible. This has led to a number of initiatives, including the development of home care services, and the establishment of local authority housing departments. The aim of these initiatives is to ensure that older people are able to live independently in their own homes for as long as possible, and to provide them with the support and services they need to do so.

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the need to ensure that they are able to live independently in their own homes for as long as possible. This has led to a number of initiatives, including the development of home care services, and the establishment of local authority housing departments. The aim of these initiatives is to ensure that older people are able to live independently in their own homes for as long as possible, and to provide them with the support and services they need to do so.

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the need to ensure that they are able to live independently in their own homes for as long as possible. This has led to a number of initiatives, including the development of home care services, and the establishment of local authority housing departments. The aim of these initiatives is to ensure that older people are able to live independently in their own homes for as long as possible, and to provide them with the support and services they need to do so.

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the need to ensure that they are able to live independently in their own homes for as long as possible. This has led to a number of initiatives, including the development of home care services, and the establishment of local authority housing departments. The aim of these initiatives is to ensure that older people are able to live independently in their own homes for as long as possible, and to provide them with the support and services they need to do so.

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the need to ensure that they are able to live independently in their own homes for as long as possible. This has led to a number of initiatives, including the development of home care services, and the establishment of local authority housing departments. The aim of these initiatives is to ensure that older people are able to live independently in their own homes for as long as possible, and to provide them with the support and services they need to do so.

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the need to ensure that they are able to live independently in their own homes for as long as possible. This has led to a number of initiatives, including the development of home care services, and the establishment of local authority housing departments. The aim of these initiatives is to ensure that older people are able to live independently in their own homes for as long as possible, and to provide them with the support and services they need to do so.

There is a growing awareness of the need to address the needs of older people, and the need to ensure that they are able to live independently in their own homes for as long as possible. This has led to a number of initiatives, including the development of home care services, and the establishment of local authority housing departments. The aim of these initiatives is to ensure that older people are able to live independently in their own homes for as long as possible, and to provide them with the support and services they need to do so.